

ÉMILE POSSOZ

1885 - 1969



Une vie mouvementée sous le signe de Cardijn et du Congo

Piet Clement

Titre original :

EMILE POSSOZ, 1885-1969

EEN BEWOGEN LEVEN IN HET TEKEN VAN CARDIJN EN CONGO

© *Piet Clement, 2010.*

www.hallensia.be - info@hallensia.be

© CC BY-SA 2.0 BE, *Louis Possoz, 2022,*
pour la traduction française.

AVANT-PROPOS

Cher lecteur,

à l'occasion des 50 ans de l'indépendance du Congo, ce texte se penche sur le rôle du Hallois Émile Possoz dans notre ancienne colonie. Comme l'indique le titre : « Émile Possoz, 1885-1969. Een bewogen leven in het teken van Cardijn en Congo » (Émile Possoz, 1885-1969. Une vie mouvementée sous le signe de Cardijn et du Congo), l'auteur dr. hist. Piet Clement¹ a, dans cette biographie, non seulement exploré en profondeur la vie d'Émile Possoz², mais aussi son influence sur le Congo ainsi que sa relation avec Monseigneur Cardijn, le fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, la JOC.

L'auteur, Piet Clement, né à Halle en 1966, travaille depuis 1995 comme historien et chef du département bibliothèque et archives de la Banque des règlements internationaux — une alliance internationale de banques centrales — à Bâle, en Suisse.

À la demande de la BRI, il a rédigé et publié avec le professeur Gianni Toniolo une histoire de la Banque BRI³ allant de sa création en 1930 jusqu'à la fin du système monétaire de Bretton Woods en 1973. Il publie régulièrement des articles sur l'histoire financière internationale⁴.

Depuis quelques années, Piet Clement étudie également l'histoire coloniale belge. Cela l'a conduit, entre autres, à un article sur le voyage que le roi Albert I^{er} a effectué au Congo belge en 1928⁵. Dans la littérature qu'il a parcourue à cette occasion, il a fait la connaissance de la figure d'Émile Possoz. En tant que citoyen de Halle et membre de notre Cercle, cela l'a amené à approfondir la vie et l'œuvre de ce colonial de Hal presque oublié.

Ce qui n'était au départ qu'une simple étape dans une enquête plus large sur les problèmes fonciers du Congo belge est devenu une biographie à part entière, basée sur des recherches approfondies dans les archives de Bruxelles, de Leuven, de Sint-Truiden et même de la République Démocratique du Congo, ainsi que sur un entretien approfondi avec le seul fils survivant très âgé d'Émile Possoz : Paul Possoz.

La vie surprenante et variée d'Émile Possoz montre un homme moderne et ouvert à bien des égards, un pionnier même, et en même temps quelqu'un qui est resté toute sa vie résolument fidèle à ses idéaux et à ses amitiés d'enfance, notamment celles avec Joseph Cardijn.

Ce qui est si souvent le cas avec la recherche historique s'applique également à Émile Possoz : dès que l'on regarde sous la surface et que l'on creuse un peu, tout se révèle beaucoup plus complexe et beaucoup plus nuancé qu'on ne l'avait imaginé.

Raymond Clement

voorzitter van de Halse Koninklijke Geschied en Oudheidkundige Kring

- 1 Il a obtenu un doctorat en histoire à la KU Leuven en 1995 avec une thèse sur l'histoire des finances publiques belges (1830-1940), qui a ensuite été récompensée et publiée par l'Académie royale flamande de Belgique pour les sciences et les arts : Piet Clement, *Consumption and investments publics en Belgique 1830-1940. The Reconstruction of a Data Base*, 2000, Leuven University Press.
- 2 Émile était le fils aîné du notaire Joseph Possoz, fondateur de notre Société royale d'histoire et d'archéologie.
- 3 Gianni Toniolo (avec l'aide de) Piet Clement, *Central Bank Cooperation à la Banque des règlements internationaux. 1930-1973*, Cambridge University Press, 2005.
- 4 Claudio Borio, Gianni Toniolo, Piet Clement et al., *Past and future of central bank cooperation*, Cambridge University Press, 2008.
- 5 Piet Clement, *La visite du roi Albert I^{er} au Congo belge. 1928. Entre propagande et réalité*, in *La Revue belge d'Histoire contemporaine* XXXVII, 2007, nr. 1-2, p. 175-221.

Émile Possoz, 1885-1969

Une vie mouvementée sous le signe de Cardijn et du Congo

par Piet Clement¹

En octobre 1945, a été publié à Élisabethville — aujourd'hui Lubumbashi — un livre remarquable : *La philosophie bantoue*, par le franciscain Placied Tempels². L'ouvrage, écrit à l'origine en néerlandais, a été un coup de semonce pour la hiérarchie ecclésiastique bien pensante et ses vues traditionnelles sur l'évangélisation et la colonisation³. Pour le dire simplement, la thèse centrale du père Tempels était que les Bantous — le nom collectif utilisé pour désigner les peuples indigènes du Congo belge de l'époque — possédaient leur propre système philosophique rationnel et que seule une christianisation qui se référait explicitement à tous les éléments précieux déjà contenus dans cette philosophie bantoue, et qui s'en inspirait, avait une chance de succès. Cette vision était diamétralement opposée à l'opinion dominante en Europe selon laquelle les 'noirs' étaient en proie à une vision du monde irrationnelle, dominée par la superstition et la magie, dont il fallait faire tabula rasa afin de conduire ces 'peuples primitifs' à la seule vraie foi chrétienne et à la civilisation occidentale qui s'y associe. Le livre de Tempels a fait grand bruit. Les discussions qu'il a suscitées en ont fait un élément incontournable de la philosophie africaine moderne⁴.

Il est remarquable que la préface à la première édition de *La Philosophie Bantoue* a été écrite par le Hallois Émile Possoz. Tempels l'avait confiée à Possoz en expression de sa gratitude. Possoz avait en effet joué un rôle dans la conception du livre, comme l'a reconnu Tempels dans une lettre qu'il lui a adressée : « Vous m'avez obligé à expliciter et à synthétiser », et « ... si cette synthèse était nécessaire, pourra se révéler utile, et aura une influence à très large échelle, alors c'est le fruit de notre collaboration que notre Seigneur a aidé à mûrir »⁵. Tempels n'était d'ailleurs pas le seul à reconnaître avoir été influencé par Émile Possoz. En juillet 1945, le père Gustaaf Hulstaert, missionnaire, scientifique et connaisseur du peuple congolais Mongo, écrivait à propos de Possoz, avec lequel il entretenait une correspondance suivie : « Bien Sûr, j'attache une grande importance à son jugement »⁶. L'influence de Possoz sur ces éminents penseurs du milieu colonial et missionnaire du milieu du siècle dernier a même conduit certains chercheurs à lancer le terme « possozianisme »⁷.

Qui était Émile Possoz ? Les recherches sur la vie et l'œuvre de ce Hallois presque oublié ont d'abord conduit à Leuven, où le *Katholieke Documentatiecentrum* (Kadoc) a conservé les lettres que Possoz a écrites au Père Tempels. Les papiers de Possoz, lui-même, y compris les lettres que Tempels lui a adressées, se trouvent dans les archives des frères mineurs de Saint-Trond (mais ont entre-temps été transférées au Kadoc)⁸. Parmi ces papiers figure un volumineux manuscrit, *Uit mijn leven* (De ma vie), que Possoz a rédigé quelques années avant sa mort. C'est une source importante pour ce texte. Enfin, un certain nombre de documents d'Émile Possoz, dont sa vaste correspondance avec le Père Gustave Hulstaert, sont conservés jusqu'à ce jour dans les archives du Centre Æquatoria

de Bamanya près de Mbandaka (anciennement Coquilhatville) en République Démocratique du Congo⁹. Comme on le verra, deux éléments ont été au centre de la vie mouvementée d'Émile Possoz : Cardijn et le Congo. Les deux constituent le fil conducteur du présent texte.

Je lui dois tout...

Émile Possoz était le fils aîné du notaire, échevin et fondateur de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Hal, Joseph Possoz (qui a donné son nom à la place Possoz de Hal), et de la fille de brasseur, Joséphine Herinckx. Il est né le 8 mai 1885 à Hal, dans la maison parentale située à la Porte de Ninove, juste à côté de l'ancien cimetière (aujourd'hui le grand magasin GB-Carrefour). Émile était l'aîné de huit enfants, cinq garçons et trois filles.

Dans la maison en face de celle des Possoz vivaient à l'époque les frères Rik et Jef Cardijn. L'un était marchand de charbon, l'autre laitier. Un des premiers souvenirs d'Émile Possoz est que lui, sa sœur Marie et le fils du voisin d'en face Rik, Joseph Cardijn, jouaient ensemble¹⁰. Joseph Cardijn, né le 18 novembre 1882, avait deux ans et demi de plus qu'Émile.

En 1891, alors qu'Émile n'a pas encore six ans, la famille Possoz déménage dans une maison plus grande, avec cour et jardin, dans la Dekenstraat à Hal¹¹. Le père, Joseph, avait acheté la maison au notaire Dupont et fait construire une maison attenante pour la grand-mère d'Émile, avec laquelle il passait la plupart de son temps pendant son enfance. De 1891 à 1899, Émile est allé à l'école à Halle, à l' 'Institut' (le futur collège Onze-Lieve-Vrouw, aujourd'hui Heilig-Hart College), avec le professeur Van Dijck, « de grote Kempenaar met langen baard » (le grand Campinois à la longue barbe).

À 13 ans, après deux années d'études de latin à l'Institut, Émile Possoz est envoyé à Malines pour y terminer ses humanités au petit séminaire (1898-1902)¹². Il y retrouve son ancien camarade de jeu et concitoyen Joseph Cardijn, mais aussi d'autres futures 'célébrités' comme Arthur Boon, futur président du Davidsfonds, ou Jules Van Nuffel, compositeur et futur directeur de l'Institut Lemmens. Mais c'est surtout Joseph Cardijn qui fait une impression profonde et, en fin de compte, indélébile sur le jeune Émile. À cette époque, Cardijn a fondé à Halle le groupe d'étudiants « Hooger Leven » (Vie plus élevée), avec entre autres le soutien actif d'Émile Possoz. Edmond Malbecq en devient le président et le libéral flamand — une rareté à l'époque — Jozef Desmet, l'un des futurs fondateurs de la Sabena, est également présent. Lors des réunions, l'un des membres faisait un exposé sur un sujet d'intérêt social ou scientifique. Ensuite, ils jouaient au billard ou aux cartes. Les membres s'efforcent de parler un néerlandais 'académique' : « Mais cela n'avait pas de sens, on ne pouvait pas recruter des compagnons de combat ainsi. Au jeu, après la réunion, nous nous sommes immédiatement mis au Flamand ; et dans la rue, nos connaissances se sont moquées de nous en nous saluant en 't goed vlaams' (néerlandais académique) »¹³.

Encore au soir de sa vie, Possoz se souvient des longues promenades des séminaristes de Malines au cours desquelles il marchait en tête, accompagné de Cardijn, qui parlait

avec ferveur d'idéalisme et de foi : « L'une des premières pensées à laquelle Cardijn s'est attaché est longtemps restée celle d'un idéal... Chaque jeune devait se forger un idéal pour échapper aux aspects triviaux et terrestres de la vie », et « ...Cardijn m'a appris l'amour qu'il avait pour Jésus, en tant qu'être humain, et l'amour que Jésus, en tant qu'être humain et Dieu, nous porte, à lui et à moi »¹⁴. Pris dans cette atmosphère de catholicisme idéaliste et de romantisme quelque peu exalté, une amitié intime s'est développée entre les deux hommes, le jeune Émile Possoz considérant Cardijn, un peu plus âgé, comme un disciple considère son maître.

L'amitié entre les étudiants Possoz et Cardijn s'est traduite par une abondante correspondance, qu'ils ont entretenue de 1903 à 1907. Pour suivre les traces de son père, après avoir terminé ses humanités en 1902, Émile Possoz se rend d'abord pendant deux ans à Namur, au Collège de la Paix, en philosophie et en littérature, puis à Louvain pour y étudier le droit. Entretemps, Joseph Cardijn reste à Malines, où il poursuit ses études de théologie et de philosophie au Grand Séminaire et se prépare à l'ordination. Les lettres que Joseph Cardijn a écrites à Émile Possoz — parfois deux ou trois par semaine — témoignent de son grand dynamisme et de son idéalisme. Ainsi le 6 mai 1906 : « Je veux devenir un homme de parole et d'action, qui déverse sur les autres tout ce dont il est plein et déborde. » Ou encore le 14 juin 1906, à la perspective de devoir passer ses meilleures années à enseigner le grec et le latin : « C'est tellement en-deça de mon idéal qui est de former des gens, c'est-à-dire de donner la vie, spirituellement, moralement, intellectuellement, par l'éducation de la personne toute entière », et « Mon idéal est d'influer sur les autres pour qu'eux-mêmes, dans la position la plus modeste, puissent être et vivre heureux »¹⁵.

Les chemins des deux amis d'enfance se croisent à nouveau en septembre 1906. Joseph Cardijn venait d'être ordonné prêtre par le cardinal Mercier et avait reçu de lui la permission d'étudier les sciences politiques et sociales à Louvain. Émile était encore en 'kot' (chambre d'étudiant) à Louvain pour terminer ses études de droit. Ils se retrouvaient régulièrement et discutaient sans fin avec leurs camarades d'études et de 'kot'. Plus d'un demi-siècle plus tard, Émile Possoz se souvient encore de la façon dont il allait retrouver Cardijn dans la cour du Collège Américain de Louvain où le jeune prêtre se rendait souvent pour y convaincre des missionnaires américains¹⁶. Cardijn parlait de mysticisme et d'ascétisme, d'idéalisme et d'amitiés apostoliques, et trouvait en Émile Possoz un auditeur avide, qui voyait se confirmer son aversion pour le formalisme de la hiérarchie ecclésiastique. Dans l'amitié intensément vécue entre ces deux jeunes d'une vingtaine d'années, la vérité, l'honnêteté et la foi sincère occupaient une place centrale, à l'opposé de l'hypocrisie et de la superficialité qu'ils constataient autour d'eux. Les mémoires que Possoz a écrites à la fin de sa vie montrent à quel point Cardijn l'avait touché : « Je lui dois tout », et « Notre amitié était faite pour durer éternellement »¹⁷.

Quelques mois plus tard, cependant, cette étroite amitié a subi un coup terrible dont elle ne s'est jamais remise. Cet épisode a été un grand traumatisme dans la vie d'Émile Possoz, et a également eu de graves conséquences pour Joseph Cardijn. Alors que les deux hommes approfondissent leur amitié apostolique au travers de leur correspondance, Cardijn rend désormais régulièrement visite au domicile de la famille Possoz. Là, il fait la connaissance des sœurs d'Émile. L'aînée des trois sœurs, Marie, est bientôt, comme son

frère, pleine d'admiration pour l'éloquent Cardijn. Et cette affection était clairement réciproque. Le 19 mai 1906, Joseph Cardijn écrit à Émile Possoz : « Pourquoi ai-je tant envie de voir tes sœurs, tes 'Marieken' ? ... J'en voudrais faire des Déesses de beauté ! »¹⁸ Très vite, Cardijn commence à écrire des lettres à Marie Possoz et réciproquement. Émile Possoz servait d'intermédiaire et de facteur. Tous trois se sont sentis très liés par ce qu'ils ont appelé, selon leurs propres termes, une amitié mystique et apostolique. Cependant, le père Joseph Possoz s'inquiète de plus en plus, notamment de l'attention que porte le prêtre Cardijn, récemment ordonné, à sa fille aînée. Au printemps 1907, la correspondance entre Joseph Cardijn et Émile Possoz tombe entre ses mains. Dans ces lettres, il est aussi constamment question de Marie. Après mûres réflexions, et sur les conseils de son ami le vicaire général Vermeersch et du doyen de Hal Michiels, il décide de demander audience au cardinal Mercier, le supérieur hiérarchique de Cardijn. Mercier semble d'abord avoir rejeté l'affaire comme d'innocentes aspirations mystiques et le désir de modernité d'une bande de jeunes en mal de réalisme. Tout indique que Cardijn a bien été réprimandé par le Cardinal Mercier, mais sans plus. Le père Possoz envoie sa fille à des séances hebdomadaires chez un nouveau confesseur, le jésuite Fichet. Ainsi, le danger semblait avoir été écarté.

Joseph Cardijn ne se laisse cependant pas faire et poursuit sa correspondance avec Émile et, par son intermédiaire, avec Marie Possoz. Le Père Possoz a eu vent de cette situation et a transmis au Cardinal au moins une partie des lettres qu'il avait confisquées auparavant. Mercier ne peut tolérer un tel mépris de son autorité et décide d'intervenir fermement¹⁹. En septembre 1907, Joseph Cardijn est contraint d'arrêter ses études à Louvain et il est 'exilé' à Basse-Wavre pour y enseigner le latin au petit séminaire (une perspective qui l'avait révolté un an auparavant). On lui demande de rompre tout contact avec les enfants Possoz. Émile Possoz est également convoqué chez le cardinal et reçoit, sans doute à la demande du père Possoz, une sévère réprimande. La blessure occasionnée par cet entretien résonne encore soixante ans plus tard dans la version qu'Émile Possoz en a donnée dans le récit de sa vie : « Je suis tombé à genoux et Mercier [m'a dit] : 'Qui êtes-vous ?' Cette question m'a paru extrêmement hostile. Puis il m'a demandé : 'Qu'avez-vous avec Cardijn ?' 'De l'amitié', ai-je répondu. 'Je ne veux pas connaître votre amitié. (...) Vous êtes un imbécile'. » Le cardinal Mercier fait alors jurer à Émile Possoz — toujours selon sa propre version 60 ans plus tard — de ne plus jamais mettre en relation sa sœur Marie avec Cardijn : « Je ne pouvais que promettre »²⁰.

Il est possible que l'intervention ferme de Possoz n'ait pas seulement inspirée par son souci de l'honneur de sa fille, mais qu'il ait également été alarmé par le caractère intime des lettres échangées entre Joseph Cardijn et son fils Émile. Émile Possoz lui-même suggère à plusieurs reprises dans ses mémoires que son père, après avoir lu les lettres confisquées, avait conçu des réserves sur la nature de leur relation : est-ce de l'amitié ou de l'amour ? En effet, le langage de certaines lettres est pour le moins exalté. « Mille, mon très cher, travaille comme un esclave pour moi. Oh, je sauterais dans le feu pour ton bonheur. S'il te plaît, approche-toi un peu plus pour que nous puissions traverser la vie ensemble. Aimez, et laissez votre amour rayonner et enflammer les autres », écrit Cardijn le 8 mai 1906²¹. Et encore moins de deux semaines plus tard :

« Oh, Milleken, penses-tu que l'amour est la plus belle chose au monde ? Je voudrais te presser sur mon cœur et t'embrasser longuement. (...) Pourquoi est-ce que je t'aime tant ? Es-tu si beau que tu m'attires par ta beauté ? Non, je n'aime pas encore en toi la vraie beauté qui devrait rayonner de toi et me captiver. J'aime cette sensibilité qui parle dans tes lettres, qui te fait souffrir si cruellement, qui rayonne dans tes yeux, que je voudrais voir exprimée dans un mot, une étreinte. Et cette sensibilité me montre a seule beauté à demi entrevue qui doit s'y cacher. »²²

Il s'agissait d'un langage, d'une forme d'intimité qui touchait profondément l'impressionnable Émile, et qui lui a sans doute aussi procuré le sentiment d'attention et d'appréciation sincères qu'il a si vainement recherché plus tard dans sa vie. Même dans les notes qu'il rédige à l'âge de quatre-vingts ans, il rejette résolument les insinuations que son père ou le cardinal Mercier auraient pu faire sur la nature de sa relation avec Cardijn. « Mais cette amitié (..) était désintéressée. (..) Si profondément que nous nous touchions dans l'âme, je ne l'ai jamais embrassé, ni touché son corps. (..) Notre vie d'amitié était clairement une vie de vertu et au travers de la vertu, et pour Lui, notre Sauveur »²³.

Quoi qu'il en soit, une chose est claire. Toute cette histoire a brisé pour de bon le lien de confiance entre le père et le fils Possoz. S'ensuivirent, selon les propres termes de Possoz, des « années douloureuses de lutte » contre la volonté de son père. Pendant que Cardijn, au petit séminaire de Basse-Wavre, enseigne les désinences latines aux élèves de première année du secondaire, Émile poursuit ses études de droit à Louvain contre vents et marées. En juin puis en octobre 1908, il échoue à ses examens de fin d'études devant le professeur Léon Mabilie, juriste renommé et représentant de la démocratie chrétienne. Le cœur d'Émile n'était pas à ce choix d'études, imposé à la maison. Lui-même aurait préféré faire des études d'ingénieur²⁴, mais en tant que fils aîné, on attendait de lui qu'il reprenne l'étude notariale de son père en temps voulu. Afin de rattraper son déficit de connaissances, Émile se rend à Gand pour une année d'études. En 1909, il obtient enfin sa licence en droit à l'Université catholique de Louvain. À l'automne 1909, Émile a 24 ans et, son diplôme en poche, le chemin de la vie lui semble tout tracé. Il commence un stage dans l'étude du père Possoz, à Hal, avec l'intention de passer ses examens de notaire en temps voulu et de succéder à son père. Mais les choses se sont passées différemment. Les relations avec le père Possoz sont restées tendues. Les années de « lutte » ont été suivies d'années de silence et de résignation. Le feu spirituel a continué à brûler pendant toute cette période, notamment grâce aux nombreux contacts qu'Émile avait noués à Louvain dans les milieux religieux. À un certain moment, il s'est senti fortement attiré par l'ordre trappiste et son idéal d'une vie contemplative stricte associée à un suivi spirituel actif en dehors de la communauté monastique. Le père Possoz, quant à lui, reste apparemment préoccupé par la fragilité spirituelle de son fils. Lorsqu'il l'emmène en consultation chez le psychiatre bruxellois Glorieux, un ami de la famille, Émile le vit manifestement comme une nouvelle humiliation²⁵. Peu après, il annonce son intention de rejoindre les trappistes de Westmalle. Durant l'été 1911, il s'est effectivement présenté comme novice au monastère de Westmalle. Il devait y rester cinq mois. « C'était l'un des plus beaux étés de ma vie. On a fait du foin ensemble dans le pré et on a bu un bon verre de bière. Nous y avons passé des heures pieuses ensemble. Combien là-bas Dieu était proche des gens ! », rêve encore longuement Émile cinquante

ans plus tard²⁶. Pourtant, même à Westmalle, l'agitation et la faim intellectuelle continuaient à le ronger, et Émile Possoz s'est vite rendu compte qu'après tout la vie purement contemplative n'était pas faite pour lui. En automne 1911, Émile ôte ses habits de novice et ses parents viennent le chercher à Westmalle pour le ramener à Hal : « En route, dans la voiture, mon père a soupiré : 'Pour nous, c'est une grande croix'. Et ce fut effectivement le cas »²⁷.

De retour à Halle, la décision d'Émile Possoz est claire : il n'était pas fait pour être prêtre, mais il ne deviendrait pas non plus notaire. En 1912, il rompt le stage de notaire chez son père, s'inscrit au barreau de Bruxelles et commence un stage chez l'avocat Alexandre Braun.

Le prix de la guerre

En juillet 1914, après deux ans d'apprentissage, l'avocat Braun obtient qu'Émile soit nommé juge de paix suppléant à Molenbeek. Émile Possoz appartient encore à la génération d'avant l'introduction du service militaire obligatoire en 1909/1913. Il avait tiré un ticket de loterie favorable et était exempté du service militaire. En août 1914, lors de l'invasion allemande de la Belgique, il n'est pas appelé sous les drapeaux. Pourtant, il est rapidement confronté à la brutalité de la guerre. Son plus jeune frère, Jean, qui avait dix ans de moins que lui, a servi comme caporal dans l'armée belge. Pendant la retraite de son unité de Louvain à Anvers, le 13 septembre 1914, près de Wespelaar, il reçoit une balle allemande dans la hanche. Emmené en ambulance à Malines, Jean Possoz est ensuite envoyé à Bruges, loin derrière le front, pour y être soigné à l'hôpital Saint-Joseph. De là, il fait appel à son oncle, qui vivait à Knokke. Quand il a vu à quel point Jean allait mal, il a immédiatement fait parvenir une lettre aux parents de Jean à Halle. Halle est alors déjà occupée par les Allemands²⁸, mais le commandant allemand accorde néanmoins au père Possoz un sauf-conduit pour traverser la ligne de front et rendre visite à son fils blessé. C'est ainsi qu'Émile et son père, dans une charrette de brasseur, traversent les lignes ennemies, via Ninove et Haaltert, jusqu'à Gand, et de là, en train, jusque Bruges. Une fois sur place, ils n'ont pu que constater que Jean, bien que toujours de bonne humeur, souffrait terriblement et que son état se détériorait de façon visible. Un transport vers Halle était hors de question. Joseph Possoz n'hésite pas et envoie alors Émile chercher maman, mais ils arrivent trop tard. Jean Possoz meurt le 18 septembre 1914 à l'hôpital Saint-Joseph de Bruges. Il avait à peine 19 ans. « Nous étions tous préparés » (sic) « quand il est arrivé trois jours plus tard via Grammont et Enghien. Le corbillard a été recouvert du drapeau belge et de partout la population est venue. (...) À Hal, ce furent les premières funérailles de la guerre auxquelles affluèrent tant de monde »²⁹.

Quelque temps plus tard, Émile Possoz est lui-même impliqué dans les vicissitudes de la guerre, selon son propre récit, et ce à travers une affaire d'espionnage de guerre très médiatisée. Au début de la guerre, Victor Ernest (1875-1940), échevin pacifiste et socialiste de Charleroi (plus tard député), est chargé par les autorités militaires belges, de mettre en place un réseau de renseignements dans la Belgique occupée. Les activités du réseau se sont également étendues à Hal. Dans ses mémoires, Émile Possoz raconte qu'une 'dame wallonne' s'est adressée à l'ingénieur Jean Jacmin de Hal pour lui

demander, sur ordre de Victor Ernest, d'observer les mouvements de troupes allemandes sur la ligne ferroviaire d'importance stratégique Bruxelles-Mons-Lille-Paris³⁰. Émile Possoz parle peut-être d'expérience directe, car il connaissait bien Jean Jacmin. Avec d'autres contemporains comme Edmond Malbecq et Jozef De Smet ils se rencontraient régulièrement dans un café près de la gare de Hal. Par devoir patriotique, Jean Jacmin avait accepté cette mission. L'informateur idéal a été rapidement trouvé : Victor Vandenborre, 'Sjoenkelvoet', qui tenait une auberge dans la rue Vandenpeereboom, près de la gare. Avant guerre, Possoz avait vu Vandenborre, un ancien Xavérien au pied bot, jouer la comédie à 'In den Hert', près de l'église. De la fenêtre de son auberge, 'Sjoenkelvoet' et son fils Pierre pouvaient observer jour et nuit le passage des trains militaires allemands. Tout ce qui pouvait être reconnu — troupes, canons, avions — était noté et transmis à Jacmin. Ce dernier transmettait ensuite l'information à son contact à Bruxelles, généralement par le biais d'une boîte aux lettres secrète à la Bibliothèque Royale. Les informations pertinentes étaient ensuite passées en contrebande de l'autre côté de la frontière, aux Pays-Bas, pays neutre, puis au quartier général des Alliés dans le nord de la France.

Le réseau d'espionnage, qui s'étendait sur une grande partie de la Belgique, fut selon toute vraisemblance trahi et démantelé par les Allemands au cours de l'hiver 1915-16³¹. Victor Ernest lui-même avait déjà dû fuir aux Pays-Bas. Un des leaders restés en Belgique, un cousin d'Ernest, fut arrêté et éliminé. Jacmin a été arrêté le 31 décembre 1915. Le père et le fils Vandenborre quatre jours plus tard. Tous les prisonniers ont été emmenés à Mons, où ils ont été emprisonnés dans des conditions épouvantables. Au total, 39 détenus sont jugés le 1er mars 1916 dans le théâtre de Mons, qui sert de salle d'audience. Selon Émile Possoz, Auguste Demaeght, futur maire de Hal et sénateur, qui travaillait alors pour le vicomte de Jonghe d'Ardoye, avait encore essayé d'obtenir un avocat pour Jacmin, en vain. Après un procès sommaire, la sentence a été prononcée le même jour. Jacmin a été condamné à mort, Victor et Pierre Vandenborre à 15 et 10 ans de travaux forcés respectivement. Aux premières heures du 2 mars 1916, Jean Jacmin est emmené sur la plaine du Casteau, à l'extérieur de Mons, et y est exécuté, avec six autres condamnés.

À Hal, la nouvelle a circulé rapidement. Bien que la dépouille mortelle de Jacmin ne soit ramenée à Hal qu'en 1919, dès le 13 mars 1916 un service funèbre est organisé dans l'église Saint-Martin de Hal, sous la surveillance étroite des forces d'occupation. Ce service, rare occasion de protestation silencieuse, a mis une foule en émoi et a de surcroît entraîné une suite pour Émile Possoz. Selon lui, Auguste Demaeght lui avait demandé d'écrire le texte du faire-part mortuaire de Jean Jacmin. Après que ces faire-parts aient été distribuées, à la fin de la célébration, un exemplaire a fini entre les mains des autorités allemandes, qui ont qualifié le texte figurant au dos d'inapproprié, lisez d'anti-allemand³².

Demaeght et Possoz ont été convoqués à la Kommandantur allemande à Bruxelles pour fournir une explication. Demaeght, le sacristain et les garçons qui avaient distribué les faire-parts mortuaires ont été condamnés à payer une forte amende. Le vicomte De Jonghe s'est occupé plus tard de la régler. Possoz lui-même — selon son propre récit, écrit un demi-siècle après les événements — s'en est tiré avec un avertissement parce

qu'il a pu rendre crédible que Demaeght lui avait assuré que son texte avait été soumis à la censure au préalable. Après la guerre, une rue de Hal a été dénommée 'Jean Jacmin'³³.

Entre temps, Émile Possoz n'avait pas complètement perdu de vue son ami d'enfance Cardijn. L'exil de Cardijn à Basse-Wavre avait pris fin en 1912 lorsqu'il devint vicaire à Laeken. Pour la première fois depuis longtemps, les deux amis se sont retrouvés. Mais rien n'était plus comme avant : « ... nous ne parlions jamais du bon vieux temps », et « aucune conversation ne durait très longtemps »³⁴. L'amitié et l'intimité d'autrefois ont disparu. En juin 1915, Cardijn est nommé directeur des Œuvres sociales catholiques à Bruxelles par le cardinal Mercier, ce qui lui confère la responsabilité des infirmeries catholiques et des syndicats ouvriers. À ce titre, il entre rapidement en conflit avec l'occupant allemand. Du haut de sa chaire et dans une lettre ouverte, Cardijn proteste contre la déportation des travailleurs belges en Allemagne³⁵. Le 6 décembre 1916, il est arrêté et transféré à la prison de Saint-Gilles. Le tribunal militaire l'a condamné pour langage séditieux à un an de prison et à une amende de 150 Mark. La première lettre qui parvient à Cardijn dans sa cellule de Saint-Gilles est une lettre d'Émile Possoz. Cardijn a immédiatement répondu : « Mon bon ami, c'est la première lettre que je reçois dans ma cellule solitaire. Beaucoup d'âmes pensent à moi, je le sais, mais personne n'a osé l'écrire. Je vous remercie »³⁶. Jusqu'à la libération anticipée de Joseph Cardijn le 15 juin 1917, il échange une douzaine de lettres avec Émile Possoz. Bien sûr, elles ont toutes passé la censure et leur contenu est resté essentiellement abstrait et philosophique. Néanmoins, les lettres de prison de Cardijn nous éclairent sur son état d'esprit. Pour l'essentiel, il semblait résigné à son sort, il en tirait même une force — ou du moins il voulait donner cette impression : « *Mil, mon bon ami, (...) je vais bien. Si mon corps tient le coup, mon séjour ici aura été très bénéfique. J'étudie beaucoup, je prie beaucoup, j'écris beaucoup, et je pense : c'était nécessaire. J'étais trop débordé par le travail* »³⁷.

De temps à autre, Cardijn a également fait allusion, en termes non équivoques, à leur étroite amitié et à leur correspondance intime de jeunes gens d'une vingtaine d'années : « *Nous étions à l'époque trop occupés par nos propres pensées, sentiments et exigences, et nous n'avons pas suffisamment toléré ou compris ceux des autres. Nous étions inconsciemment égoïstes. C'est la grande cause de la souffrance et du chagrin. Jésus seul peut nous désapprendre cela* »³⁸.

Alors que Joseph Cardijn est toujours emprisonné à Saint-Gilles, le destin frappe à nouveau la famille Possoz. Marie Possoz, la sœur aînée d'Émile, qui avait été au centre du séisme familial autour de Joseph Cardijn, est subitement morte. Le comportement autoritaire du père Possoz l'avait profondément marquée, tout comme son frère Émile. Mais plus encore, la relation étroite avec Cardijn avait éveillé sa religiosité. En 1914, Marie Possoz avait prononcé ses vœux chez les 'Dames de Sainte-Julienne — Apostolines du Très Saint Sacrement', ordre fondé à Bruxelles en 1855, et était entrée dans leur couvent de Namur. Fin 1916, elle y contracta la tuberculose, et le 10 mai 1917, elle mourut, à un peu moins de trente ans, à St-Josse-Ten-Noode. Dès que Joseph Cardijn a été relaxé, quelques semaines plus tard et qu'il fut revenu à Laeken, Émile est allé lui-même lui annoncer la triste nouvelle.

Pendant toute la durée de la guerre, Émile Possoz reste actif au barreau de Bruxelles. Bien que nommé juge de paix suppléant à Molenbeek-Saint-Jean en 1914, il dit qu'il arrive à peine à gagner sa vie³⁹. Simultanément, sur la demande de l'avocat Braun, il continue à plaider, mais toujours en tant que stagiaire et le plus souvent *pro bono*. Selon Possoz, les circonstances de la guerre ont été invoquées pour justifier la prolongation inhabituelle de son statut de stagiaire non rémunéré : pendant la guerre, il n'y avait dans tout Bruxelles que cinq avocats qui pouvaient plaider gratuitement en flamand⁴⁰. À la fin de la guerre, le poste de juge de paix à Hal se libère. Émile s'est présenté comme candidat et le père Possoz a glissé un mot à ses amis politiques (catholiques) de haut rang, dont l'ancien ministre de la Justice Carton de Wiart et le premier ministre en exercice Léon Delacroix. Mais en vain, le poste est attribué à Maître Delaruvière en janvier 1919⁴¹. La voie du retour au notariat du père Possoz est également fermée. Émile n'avait jamais passé l'examen de notaire. Son frère cadet Joseph Possoz l'avait fait et a repris l'étude notariale de Hal en 1920.

Non seulement la profession d'avocat ne rapporte pas autant d'argent qu'on l'espérait, mais Émile Possoz trouve le travail lui-même peu satisfaisant pour : « Ma vie au barreau était d'abord et avant tout une vie d'ennui, d'attente à ne rien faire, d'impuissance et d'inutilité »⁴². Dans les années d'après-guerre, il se plonge dans les principes de l'aviation et l'étude des dialectes flamands, à Bruxelles et dans les environs.

C'est au cours des derniers mois de la guerre que, par l'intermédiaire d'un ami commun, Émile Possoz avait rencontré Madeleine Debous. Très vite, ils sont sortis ensemble et ont décidé de se marier. Madeleine, de dix ans plus jeune qu'Émile, était de Forest. Son père était comptable et sa mère dirigeait un commerce de mode pour hommes à Bruxelles.

La mère de Madeleine Debous était divorcée, ce qui était rare à l'époque, et cela n'était pas bien vu par la famille Possoz. Après tout, la famille Possoz avait une réputation catholique stricte à maintenir. Étienne, le frère d'Émile, avait été ordonné quelques années auparavant⁴³. Avant de donner son consentement au mariage, le père Possoz s'est renseigné sur Madeleine Debous auprès de son confesseur, E.P. Leroy. Lorsque celui-ci confirme que Madeleine possède un « caractère sérieux », le père consent au mariage⁴⁴. Pour ne froisser personne, le mariage entre Émile et Madeleine Debous est célébré dans la discrétion le 7 mai 1919. Seuls les parents de Madeleine étaient présents à la modeste cérémonie qui s'est déroulée à Hal en l'absence du père et de la mère Possoz. Le mariage a été béni par Étienne, le frère d'Émile, son frère Joseph étant témoin.

Congo Belge

Émile Possoz et Madeleine Debous ont eu trois fils en quatre ans : Robert (°1920), Paul (°1923) et Louis Possoz (°1924). Le plus jeune des trois, Louis, est né prématurément et en très mauvaise santé. Par la suite, Madeleine a encore été victime d'une fausse couche⁴⁵. C'est à peu près à cette époque qu'Émile Possoz doit avoir mûri le projet de quitter la Belgique. En outre, les premières années d'après-guerre sont marquées par une récession économique et une inflation galopante, qui se répercutent également sur les

finances de la jeune famille Possoz. L'envie de prendre un nouveau départ ailleurs était grande.

Il est difficile de dire quand exactement Émile Possoz a décidé de partir au Congo belge. Henri Carton de Wiart, ministre des Colonies et ami politique du père Possoz, semble avoir donné l'impulsion décisive en 1924 ou 1925 en déplorant, au cours d'une visite à Hal, le manque de magistrats coloniaux⁴⁶. La doléance était réelle. Après tout, la colonie a connu un développement houleux dans les années 1920. L'industrie minière — en premier lieu l'exploitation du cuivre au Katanga — et les infrastructures de transport (ligne de chemin de fer Élisabethville-Port-Francqui) se sont développées rapidement. Dans les années 1920, plus de la moitié des investissements directs belges à l'étranger sont allés au Congo, la Société Générale et sa filiale Union Minière étant particulièrement concernées⁴⁷. Cette expansion économique a également entraîné une augmentation rapide de la présence belge sur le terrain. En 1919, il n'y avait que 3.673 Belges résidant dans l'ensemble de la colonie, en 1926, ils étaient déjà 9.638 et en 1930, 17.676. Parallèlement à cela, les magistrats belges ressentaient le besoin croissant d'y développer un système juridique. Il ne s'agissait pas seulement d'un système juridique de style Européen. Après la première guerre mondiale, le gouvernement colonial avait fait un effort pour développer un système cohérent de droit coutumier pour la population indigène. Le principe de base était que le droit coutumier — ou du moins ce que le gouvernement colonial entendait par là — doit être respecté dans la mesure où il n'entre pas en conflit avec l'ordre public et l'idéal occidental de civilisation. Cette vision a débouché sur le décret du 15 avril 1926 qui régit la juridiction indigène en créant des tribunaux indigènes au niveau des chefferies, des régions et des districts, qui divisaient administrativement le Congo belge⁴⁸. Pour orienter cette organisation dans la bonne direction, il fallait des juristes occidentaux formés. Le ministère des Colonies — situé à l'époque sur la place Royale à Bruxelles, à côté de l'église du Coudenberg — lance des appels répétés aux magistrats pour qu'ils envisagent une carrière au Congo belge. Les conditions étaient très attrayantes : un salaire plusieurs fois supérieur à celui que l'on pouvait gagner en Belgique et la perspective de promotions rapides. Le défi était à la mesure : un long séjour à plus de 6.000 km de chez soi, sans moyens de communication modernes, dans un environnement étranger et un climat souvent malsain pour les Européens.

Une fois la décision prise, Émile Possoz reçoit en 1925 une brève formation à l'école coloniale de Bruxelles, procédure habituelle pour les futurs fonctionnaires et magistrats avant leur envoi dans la colonie. Fin février 1926, il part pour la première fois au Congo, accompagné de sa femme et de leurs deux fils aînés. En Belgique, Louis, malade, a été confié aux soins des Sœurs de Kontich. Il y est mort quelques mois plus tard. La traversée vers le Congo s'est faite par bateau à partir d'Anvers, via les îles Canaries, à destination de Matadi, le port en eau profonde sur le fleuve Congo. Le voyage en bateau a duré environ deux semaines. De Matadi, les coloniaux nouvellement arrivés se rendaient à Boma, la capitale du Congo belge jusqu'en 1926, ou bien montaient à bord du 'train blanc' qui les emmenait directement à la nouvelle capitale, Léopoldville, 360 km plus loin dans les terres. Dans la capitale, ils ont ensuite reçu les détails sur leur affectation et sur leur destination finale. Pour Émile Possoz, il s'agit de Niangara, dans la province Orientale, à l'extrême nord-est de la vaste colonie⁴⁹.

Tous les fonctionnaires et magistrats coloniaux — comme d'ailleurs la plupart des Belges employés par les entreprises privées — effectuaient au Congo une période de service, ou 'terme', de trois ans, suivie d'un congé payé de six mois dans la mère patrie. Émile Possoz a effectué un total de cinq termes au Congo belge, entre 1926 et 1945 (son dernier mandat a été plus long que les trois années habituelles pour cause de guerre).

Le voyage de Léopoldville à Niangara, premier poste d'Émile Possoz, a nécessité plusieurs semaines de navigation sur le fleuve Congo. Niangara était une capitale régionale située sur la rivière Uele, au cœur de la région cotonnière du nord-est du Congo. Après la première guerre mondiale, la culture du coton y a été introduite par le gouvernement colonial en tant que corvée agricole. Cela signifiait que les paysans congolais — à leur grand mécontentement — étaient obligés de cultiver eux-mêmes le coton pour l'exporter en Belgique ou de travailler un nombre minimum de jours par an dans les champs de coton du chef de village⁵⁰. Émile Possoz n'est resté que quelques mois à Niangara. Il a gravi les échelons jusqu'à devenir magistrat « à titre provisoire », il a cependant rapidement été transféré à Irumu, plus à l'est, dans le district d'Ituri (voir la carte en dernière page). Il y restera avec sa famille jusqu'au printemps 1928.

Le district d'Ituri — une région de forêts luxuriantes, de hauts sommets et de volcans, et du pittoresque lac Albert — a enchanté Possoz par sa beauté. Il affirmait que par un matin clair, il pouvait voir les glaciers des sommets de 5.000 mètres du Ruwenzori depuis sa chambre à 100 kilomètres de là⁵¹. La vie au milieu de la nature était une expérience passionnante non seulement pour Émile Possoz, mais aussi pour ses jeunes enfants Robert et Paul. Accompagnés de leurs 'boys' noirs, ils allaient pêcher dans la rivière Ituri, puis vendaient le poisson dans le camp de soldats voisin et utilisaient l'argent gagné pour acheter des cigarettes aux commerçants indiens. Dès qu'ils avaient quitté la maison, ils jetaient leurs chaussures dans les hautes herbes et suivaient leurs compagnons noirs pieds nus. Ainsi, ils allaient souvent dans les villages environnants, et y mangeaient même ce que la marmite leur offrait. Tout en jouant, ils ont appris le swahili, langue parlée dans la région. Aujourd'hui encore, Paul Possoz, le seul fils encore vivant d'Émile, garde un souvenir imprécis mais nostalgique de ces libres années de jeunesse dans la brousse congolaise, aventureuses et imprévues⁵².

Le travail d'Émile Possoz l'amenait à être souvent sur la route. Le district de l'Ituri était particulièrement important pour les colonisateurs en raison de son activité minière (notamment les célèbres mines d'or de Kilo-Moto) et de ses plantations de café. La population blanche, rare en ce temps-là, vivait très dispersée. Pour mener ses enquêtes, parfois entendre des plaidoiries ou prononcer lui-même des jugements — étant donné le manque de personnel, un magistrat au Congo doit être flexible — Émile Possoz a parcouru tout le district de l'Ituri. D'abord dans un palanquin (tipoy), suivi d'une colonne de porteurs noirs, puis, au fur et à mesure de l'extension du réseau routier, de plus en plus souvent en voiture.

Au cours de ses nombreux voyages, il a rapidement fait la connaissance de nombreux propriétaires de plantations, de responsables de mines, d'administrateurs territoriaux et de missionnaires. Entre Blancs, les contacts étaient faciles à établir et les gens se sentaient solidaires au milieu de ce qui était fondamentalement un environnement étrange et pour le

moins isolé. Néanmoins, en partie à cause de sa position, Émile Possoz garde une certaine distance. Le sentiment d'isolement a dû être plus fort pour Madeleine Debous, l'épouse d'Émile, qui est souvent restée avec les enfants à Irumu pendant que son mari était en mission. Pourtant, il semble que le sentiment d'un nouveau départ et du Congo comme terre de promesses ait prévalu. Émile Possoz y écrivait régulièrement des sonnets et, bien des années plus tard, se remémorant son premier mandat à Irumu, il en disait : « Là-bas, nous étions heureux et comblés »⁵³.

En avril 1928, Possoz rentre pour la première fois en Belgique. Un an plus tard, en mai 1929, il entame son deuxième terme au Congo. Cette fois, il avait en poche sa nomination définitive comme substitut du procureur du Roi. Son premier poste est à Libenge, dans la province de l'Équateur, sur les rives du fleuve Ubangi qui forme la frontière avec l'Afrique équatoriale française. Possoz et sa femme avaient décidé de laisser les enfants en Belgique. Pour la plupart des coloniaux de l'époque, c'était la règle plutôt que l'exception. Après tout, maintenant que les garçons grandissaient, leur scolarité devait être prise en compte. Alors que dans les grands centres comme Léopoldville ou Élisabethville, il y avait quelques établissements scolaires de style belge ou occidental, dans le nord du Congo, relativement peu développé, ils étaient presque totalement absents. Les deux frères sont inscrits dans un internat à Bruxelles. Désormais, Émile Possoz retournera seul au Congo à l'expiration de son congé légal. Sa femme restera en Belgique encore au moins six mois, près des enfants, avant de rejoindre son mari. À l'expiration du 'terme', le même scénario se répète : Madeleine Debous rentre en Belgique au moins six mois avant son mari. De cette manière, Robert et Paul ont pu régulièrement voir leur mère, pendant au moins un an et demi ou deux ans, et à des intervalles de moins de deux ans⁵⁴.

Ce n'était peut-être pas l'arrangement idéal, mais au vu des circonstances, ce n'était pas le pire. En tout cas, il semble que Madeleine Debous n'ait pas regretté le raccourcissement sensible de ses séjours au Congo. Après tout, son mari était souvent en déplacement et l'isolement devait être considérable dans un avant-poste comme Libenge, où il y avait peu d'autres blancs. Lorsqu'elle retourne seule en Belgique pour la première fois, en 1930, le voyage n'est pas sans risques. Elle est tombée malade en cours de route et a dû passer une semaine à l'hôpital pour blancs de Coquilhatville. À peine remise, l'avion avec lequel elle se rendait de Coquilhatville à Léopoldville a connu des problèmes de moteur et a dû faire un atterrissage d'urgence à Inongo, près du lac Léopold II⁵⁵.

Le fait qu'Émile Possoz passe désormais beaucoup de temps sans enfants, et souvent sans femme, lui donne la liberté de voyager encore plus qu'auparavant. De Libenge, il a donc fait un voyage professionnel à Yakoma, à quelque 800 km en amont le long de la rivière Ubangi. Le retour s'est fait en grande partie en pirogue. La jungle, la rivière sans fin, le chant cadencé des rameurs, tout cela lui a laissé une impression durable. Et comme il fallait remplir le ventre de tous ces rameurs et porteurs, Émile Possoz a également contribué activement à la chasse. Dans des épisodes qui rappellent involontairement certaines des scènes les moins heureuses de *Tintin au Congo*, il abat de nombreuses antilopes avec son fusil, et tente également une ou deux fois sa chance sur des crocodiles ou des hippopotames — avec peu de succès d'ailleurs. Après dix mois à Libenge, Possoz est transféré à Coquilhatville, en 1930. Il y restera jusqu'à la fin de son deuxième terme en

1932 ainsi que pour ses troisième et quatrième termes (respectivement du 31-01-1933 au 1-02-1936 et du 13-10-1936 au 28-10-1939)⁵⁶.

La ville de Coquilhatville — aujourd'hui Mbandaka en République démocratique du Congo — est située au confluent de la rivière Ruki et du fleuve Congo et était la capitale de la province de l'Équateur. C'était une importante escale pour le trafic fluvial entre Stanleyville (1.000 km en amont) et Léopoldville (700 km en aval), ainsi qu'un port de pêche. La province de l'Équateur était peu peuplée, en grande partie couverte par la forêt tropicale humide, et vivait principalement de cultures agricoles et industrielles telles que l'huile de palme, le coton, le caoutchouc, l'hévéa et le café. Elle ne possédait pas réellement d'industrie. La ville de Coquilhatville était peut-être la capitale de la province, mais dans les années 1930, elle ne comptait pas plus de 7 à 8.000 habitants, dont pas plus de 100 à 200 blancs. En tant que capitale provinciale, Coquilhatville abritait quelques bâtiments emblématiques : la résidence du gouverneur, située sur un large boulevard bordé de palmiers majestueux, l'hôpital Reine-Élisabeth pour les blancs, un hôpital pour les indigènes et une belle cathédrale en briques, achevée par les pères trappistes de Westmalle en 1914⁵⁷. Dans la hiérarchie coloniale, Coquilhatville était vue comme une ville intérieure tranquille, sans le prestige d'un poste à Léopoldville ou à Élisabethville, riche de son industrie minière. Émile Possoz y occupe le poste de substitut du procureur du Roi à partir de 1930.

La magistrature à Coq — c'est ainsi que la ville est appelée par les coloniaux — se compose en 1930 d'un président, d'un juge, d'un procureur et de cinq substituts, dont Possoz⁵⁸. Ce petit corps est chargé de la juridiction européenne et de la surveillance de la juridiction indigène dans une région qui s'étend sur cinq districts, dont la superficie est plusieurs fois supérieure à celle de la Belgique et qui compte plus d'un million d'habitants. Dans un premier temps, Émile Possoz travaille principalement dans la ville de Coquilhatville mais dès le début de son troisième terme au Congo (1933), il est chargé de superviser les tribunaux intérieurs du district. Cela signifie qu'il reçoit de nombreux jugements ou projets de jugements à vérifier, et qu'il effectue aussi de nombreuses missions — 'déplacements' dans le jargon colonial — pour contrôler le fonctionnement des tribunaux de l'intérieur. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces tribunaux intérieurs ont été créés par un décret du 15 avril 1926. Leur organisation effective a pris du temps et n'a été sérieusement entamée dans la province de l'Équateur qu'à partir des années 1930. Les *tribunaux indigènes* tranchaient les litiges locaux sur la base du droit coutumier et étaient présidés par le chef du village ou un autre dignitaire local. Les peines qu'ils pouvaient infliger étaient limitées par décret. Il appartenait au Procureur général de contrôler la composition et le fonctionnement des tribunaux indigènes relevant de sa compétence et, si nécessaire, de réviser ou d'annuler leurs jugements, notamment si ceux-ci étaient considérés comme contraires à l'ordre public ou à la législation coloniale en vigueur.

Alors que ses collègues magistrats sont surtout occupés par l'administration de la justice des Européens, Possoz se passionne de plus en plus pour le droit coutumier indigène : « J'ai lu ou me suis fait expliquer des milliers de jugements. J'ai parlé à des centaines de juges autochtones ». Au cours de longues conversations, il recueille des informations auprès de l'ancien interprète du parquet de Coquilhatville, Ferdinand Ikombola⁵⁹. De cette

manière, il acquiert non seulement une connaissance plus approfondie de la logique interne du droit coutumier congolais, mais il apprend aussi à mieux connaître la réalité quotidienne des indigènes sous le régime colonial : « Combien de noirs, de tribus noires, n'ai-je pas vu au cours de tous mes voyages, combien de soirées n'ai-je pas passées parmi eux »⁶⁰.

Cela lui a permis, selon ses propres termes, d'éprouver une grande sensibilité à l'égard des 'noirs'. C'est cette même indulgence qui — du moins selon sa propre opinion — fut blâmée par ses supérieurs et a bloqué son chemin vers la promotion⁶¹. Il est un fait qu'Émile Possoz est resté substitut du procureur tout au long de sa carrière coloniale, ce qui était inhabituel compte tenu de son âge et de ses années de service. Il a surtout vécu le fait de ne pas avoir été nommé juge comme un manque de reconnaissance. Le prestige ou l'argent n'avaient guère de sens pour lui⁶². D'ailleurs, même en tant que substitut, il gagnait bien sa vie — le salaire statutaire d'environ 100.000 BEF par an était comparable à celui d'un ministre en Belgique.

Un petit cercle de personnes aux idées similaires

Grâce à ses nombreux contacts avec la population locale, Émile Possoz acquiert peu à peu des notions de Lomongo, la langue du peuple Mongo, qui prédomine dans la région de Coquilhatville, et de Lingala, une langue composite artificielle qui était la langue officielle dans la Force Publique (l'armée congolaise) et dont la promotion en tant que 'lingua franca' était encouragée par les autorités coloniales. L'étude des langues, des coutumes et des habitudes locales le met presque automatiquement en contact avec les missions des Missionnaires du Sacré-Cœur (Borgerhout), dans et autour de Coquilhatville. Le personnage central y était Gustaaf Hulstaert (1900-1990), le prototype du scientifique-missionnaire qui s'est complètement immergé et identifié à la culture et à la langue des gens parmi lesquels il vivait⁶³. Hulstaert, originaire de Melsele dans le Pays de Waas, est venu au Congo belge pour la première fois en 1925 et y est resté, avec quelques interruptions, jusqu'à sa mort en 1990. Il a longtemps été prêtre itinérant, puis directeur et inspecteur d'écoles de mission réparties sur des milliers de kilomètres carrés dans la forêt équatoriale à l'est de Coquilhatville, uniquement accessibles par bateau. Il a néanmoins passé la plus grande partie de sa vie au Congo dans la mission de Bamanya, à dix kilomètres à l'est de Coquilhatville, où il est également enterré. Sans doute sensibilisé par ses origines flamandes, Hulstaert était un ardent défenseur de l'utilisation du Lomongo, la langue d'origine de la population locale, par opposition au français et au lingala qui se répandaient rapidement comme langues coloniales dominantes. Il a ensuite écrit un dictionnaire *Lomongo-Français* (Tervuren, 1957) et une traduction de la Bible en Lomongo.

Émile Possoz entra en contact avec Gustaaf Hulstaert au plus tard en 1937. En août de cette même année, ce Hulstaert avait fondé, avec son collègue Edmond Boelaert (1899-1966), *Æquatoria*, d'abord une série de brochures isolées, puis, à partir de 1939, un périodique consacré à l'étude de la langue et de la culture Mongo⁶⁴. En juin 1938, Émile Possoz publie sa première contribution dans *Æquatoria* : « Essai d'interprétation des épreuves superstitieuses dans l'Équateur ». Au total, 20 contributions suivront jusqu'en 1941 (dont certaines ne font qu'une ou deux pages), traitant pour la plupart d'aspects du

droit coutumier des tribus de la province de l'Équateur : par exemple, le droit matrimonial, l'usage de la dot, la polygamie, etc.

Nourri par ses années d'expérience en tant que substitut, Possoz avait élaboré les prémices d'une théorie juridique qui, pensait-il, pouvait contribuer à expliquer les principes de base du droit coutumier autochtone. Car, comme il l'écrit dans *Æquatoria* en avril 1939 : « ...comme le droit européen moderne, le Droit nègre possède de l'essentiel, de l'humain, du clair. (...) ... il est logique, implicitement raisonnable »⁶⁵. Une telle déclaration peut sembler évidente aujourd'hui, mais elle ne l'était pas à une époque où le droit coutumier congolais était encore considéré par beaucoup comme primitif et irrationnel, comme un produit de la superstition et de la pensée pré-logique. Dans sa théorie juridique, Possoz a fortement souligné l'importance, dans le droit coutumier congolais, du concept de clan et de paternité (le 'paternat', comme il l'appelait), ainsi que la distinction entre le dit *droit sacré* (droit coutumier concernant les morts et l'invisible) et le *droit des vivants*⁶⁶. Au cours de longues conversations, il partageait ses idées avec les Pères Hulstaert et Boelaert, les forces motrices d'*Æquatoria*⁶⁷. Tous deux avaient eu très tôt une grande admiration pour la culture et la pensée des populations locales et étaient très critiques devant l'attitude généralement désobligeante avec laquelle les colons blancs traitaient ces populations. Hulstaert a peut-être été l'un des premiers à reconnaître ouvertement que Possoz avait souvent raison. « [M. Possoz] est un esprit vraiment supérieur, un génie dirais-je presque », écrit-il à Antoine Sohier, l'ancien procureur-général du Katanga, « (...) il n'est plus jeune d'après les années, mais il est psychologiquement, moralement et intellectuellement très jeune, très moderne, il est extrémiste. Maintenant je comprends ses idées ; et je les admire franchement. Je lui dois beaucoup à tout de point de vue »⁶⁸. Et encore : « Croyez-moi, en entendant parler les Noirs, Mr Possoz est l'Européen qui les comprend, qui connaît leur droit ! Ils l'affirment partout où il a passé, tout en s'étonnant qu'un Européen ait pu arriver à les connaître et comprendre si bien. (...) cela me prouve qu'il a saisi le fond de la pensée nègre. Il nous faudra réviser beaucoup de nos idées »⁶⁹. Malheureusement, la perspicacité de Possoz ne s'accompagne pas d'une plume claire : « Il a le style embrouillé, (...) et il en a certainement le déséquilibre dans les expressions », regrette Hulstaert.

Le fait que son travail soit reconnu remplit Émile Possoz d'une grande satisfaction⁷⁰. De divers côtés, on lui dit combien il serait utile de transmettre ses connaissances du droit coutumier autochtone à la nouvelle génération de fonctionnaires et de missionnaires coloniaux. Depuis quelque temps, il envisageait de retourner définitivement en Belgique. Il a maintenant plus de cinquante ans et commence à caresser l'espoir de voir son expérience congolaise récompensée par une charge d'enseignement en Belgique. Au cours de l'été 1939, peu avant la fin de son quatrième terme régulier au Congo, au cours d'une réception à Coquilhatville, Possoz rencontre Antoine Sohier, « le plus éminent représentant de la magistrature belge en Afrique »⁷¹. Ils discutent du droit coutumier congolais — qui est aussi un cheval de bataille pour Sohier — et Possoz lui donne quelques-uns de ses écrits dans l'espoir que Sohier puisse l'aider à obtenir un poste d'enseignant à l'université coloniale d'Anvers. Mais rien ne s'est concrétisé. Sohier écrit à Hulstaert les raisons pour lesquelles : « Je viens de décevoir encore Mr Possoz. Il rêve de chaires de professeur (...). Or je commence à comprendre que ses études sont

intéressantes, qu'il a des idées neuves et qui méritent d'être creusées. Mais tout cela est encore mal digéré, la pensée ne me paraît pas au point, et moins encore l'expression. Dans ces conditions, l'enseignement de Mr Possoz ne pourrait avoir le caractère certain et pratique que requiert l'université coloniale »⁷².

À nouveau les périls de la guerre

C'est donc les mains vides qu'Émile Possoz rentre en Belgique à la fin du mois d'octobre 1939. À cette époque, le pays était intégralement sous le régime de la neutralité armée. 600.000 jeunes soldats sont répartis dans des camps le long des frontières belges, effrayés et désœuvrés, attendant de voir ce qui va se passer maintenant que l'Allemagne, la France et l'Angleterre sont en état de guerre. Parmi eux se trouve Robert, le fils aîné d'Émile. Parce qu'Émile Possoz croyait qu'il ne retournerait jamais au Congo, il avait rapporté en Belgique tout ses documents de recherche — des milliers de pages de notes sur le droit coutumier congolais. Il met alors à profit son congé pour organiser ces notes et les condenser en un texte de quelque deux cents pages, la longueur idéale pour un syllabus d'études supérieures...⁷³ Il n'a pas encore renoncé à son rêve d'une carrière universitaire. N'ayant pas encore démissionné officiellement du cadre colonial, Émile Possoz demande et obtient une prolongation de son congé légal pour raisons de santé.

L'avancée des troupes allemandes le 10 mai 1940 met un terme à ses projets de se construire une nouvelle existence en Belgique. La décision de Possoz fut rapidement prise. Le 14 mai, il se présente au ministère des Colonies à Bruxelles et reçoit les papiers nécessaires pour se rendre au Congo. Avec sa femme et son plus jeune fils, Paul, alors âgé de 17 ans, il atteint Paris après un long et angoissant voyage en train. De là, ils se sont dirigés vers le port de La Rochelle sur la côte atlantique, où le 30 mai — deux jours après la capitulation belge — ils ont embarqué sur le *s/s Léopoldville*, le dernier navire belge à se rendre au Congo. En raison du danger que représentent les sous-marins allemands, le navire doit suivre une route en zigzag tout en se dirigeant vers la côte ouest-africaine⁷⁴. À Casablanca, on demande à l'équipage s'il est pour ou contre le roi Léopold III, car le gouvernement français tente de rendre le monarque belge responsable de l'effondrement du front allié dans le nord de la France. Par mesure de prudence, le capitaine du *Léopoldville* avait fait retirer le portrait de Léopold III⁷⁵. Ce n'est que le 19 juin 1940 que le *s/s Léopoldville* parvient sain et sauf au port de Matadi. Entre-temps, Émile Possoz avait également été officiellement rappelé à son poste et nommé substitut du procureur du Roi au tribunal de première instance d'Élisabethville, capitale de la province du Katanga.

Élisabethville constituait une nouvelle expérience pour Possoz. La ville était considérablement plus grande que Coquilhatville, comptait une population blanche beaucoup plus nombreuse et générait une grande richesse et une grande activité grâce à l'industrie minière omniprésente. Cependant, à son arrivée à l'été 1940, l'incertitude et la nervosité sont grandes. Avec la capitulation belge du 28 mai 1940, la colonie est de facto coupée de la mère patrie. Dans certains milieux, dont une partie de l'establishment minier katangais, on préconise une attitude attentiste, surtout lorsqu'il s'avère que l'Afrique-Occidentale française reconnaît l'autorité du régime 'neutre' de Vichy. Après une brève

hésitation, Léopoldville opte toutefois résolument pour la poursuite de la guerre du côté des Alliés, en partie grâce à l'action énergique du gouverneur-général Pierre Ryckmans et du ministre des Colonies Albert De Vleeschauwer — le tout premier ministre belge en exil à arriver à Londres dès juillet 1940. Le Congo belge était le principal atout et la principale source de revenus entre les mains du gouvernement belge de Londres. L'économie coloniale devait être pleinement intégrée à l'effort de guerre des Alliés. Cependant, cela exigeait beaucoup de la colonie, et surtout de la population rurale congolaise⁷⁶. Du fait de l'invasion japonaise de la Malaisie en décembre 1941, le principal fournisseur de caoutchouc naturel des Alliés avait disparu. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont exigé et obtenu du Congo belge une forte augmentation de la production de caoutchouc. Les cultures obligatoires, les corvées et les réquisitions ont été drastiquement augmentées, rappelant les souvenirs douloureux de la désastreuse période du caoutchouc rouge sous Léopold II, notamment dans le bassin central du fleuve Congo. Dans les régions minières aussi la guerre de la production fait rage : étain, cuivre, cobalt, et même uranium pour le projet américain Manhattan (développement de la bombe atomique). L'économie de guerre tourne à plein régime, générant des emplois et de la richesse, mais également de graves problèmes sociaux. Les autorités, qu'il s'agisse du gouvernement colonial, de la hiérarchie ecclésiastique ou des grandes entreprises, craignent que l'intensification des problèmes sociaux n'entraîne de nouvelles revendications, voire une insoumission, dans le chef des travailleurs congolais. La censure a donc été considérablement renforcée. Néanmoins, des émeutes parfois sanglantes éclatent en divers endroits, par exemple à Élisabethville en décembre 1941. Il faut dire que, malgré les conditions de guerre, la vie est restée plus que supportable pour la plupart des blancs au Congo. Contrairement à la situation en Belgique, l'approvisionnement en nourriture à Élisabethville n'a jamais été compromis : les fruits ont été importés en abondance d'Afrique du Sud, le poisson du lac Moëro, la viande, le beurre et le lait depuis les grandes fermes d'élevage de l'intérieur du Katanga⁷⁷.

Dans cette ambiance, Émile Possoz a pris son poste de substitut du procureur au tribunal de première instance d'Élisabethville. Cependant, il semble qu'il ait consacré de plus en plus de temps à toutes sortes de projets parallèles, en premier lieu ses études juridico-ethnologiques. Que ce soit à cause de sa clémence envers les indigènes, modérément appréciée, ou à cause de son caractère de plus en plus obstiné et de son penchant pour le mysticisme religieux — et probablement à cause des deux : son premier rapport de service, rédigé par ses supérieurs immédiats à Élisabethville, est cinglant. « Monsieur Possoz a une tournure d'esprit qui n'aurait jamais dû le faire admettre dans la magistrature debout pour laquelle il n'a pas les aptitudes requises », écrit le procureur Van Arenbergh le 27 février 1941⁷⁸.

Émile Possoz a dû faire face à d'autres déceptions et humiliations. Pendant tout ce temps, et surtout pendant ses séjours en Belgique, il avait suivi de loin l'ascension fulgurante de son ami d'enfance Joseph Cardijn et de sa Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Le succès de la JOC, non seulement en Belgique mais bientôt à l'international, le remplissait d'un grand bonheur et d'une grande joie de vivre, ainsi qu'il le disait⁷⁹. Déjà lors de son passage à Léopoldville en juin 1940, il se rendit chez le délégué apostolique (le représentant du Vatican auprès de l'Église du Congo belge), Mgr Dellepiane, pour chanter

les louanges de la JOC⁸⁰. Cela l'a également incité à traduire l'idéal d'Action Catholique et les idées du mouvement jociste dans un contexte africain et de les consigner dans deux brochures : « l'Action catholique africaine » et « Pensées jocistes ». En tant que catholique convaincu, il soumet les deux opuscules au vicaire apostolique du Katanga, Mgr de Hemptinne, afin d'obtenir l'*Imprimatur* ecclésiastique (ce qui était souvent une nécessité, puisque au Congo belge la plupart des imprimeries étaient exploitées par les missions). Le verdict est négatif sur toute la ligne : « ...des... très nombreux [passages] des deux ouvrages traduisent des sentiments de défiance, de critique amère et presque d'hostilité à l'égard de l'Autorité ecclésiastique. (...) En conséquence Nous déclarons devoir refuser l'*Imprimatur* aux ouvrages précités. En outre, considérant ces doctrines comme inopportunes et dangereuses, nous en défendons formellement la diffusion parmi les fidèles indigènes ainsi que la communication des ouvrages précités »⁸¹.

Par sa démarche, Émile Possoz s'est attiré les foudres du prélat le plus haut en couleurs, et probablement le plus influent, du Congo belge. Mgr Félix de Hemptinne (1876-1958) n'était en effet pas n'importe qui⁸². Nommé évêque titulaire et vicaire apostolique du Katanga en 1932, cet imposant bénédictin s'est explicitement attribué un rôle politique. Autoritaire et déterminé, il se considérait comme un disciple dévoué de Léopold II, le Roi-Fondateur du Congo. Il croyait fermement à la théorie de l'assimilation, qui postulait la supériorité et l'universalisme de la civilisation occidentale et du christianisme, et qui concevait la tâche du colonisateur comme un processus d'éducation par lequel la société indigène devait être élevée à cet idéal occidental via une assimilation progressive. De Hemptinne est certes soucieux du bien-être moral et matériel des Congolais, mais il ne tolère aucune remise en cause de l'autorité et de la souveraineté de l'Église et du gouvernement colonial. Il s'est résolument opposé à la théorie dite de l'*adaptation*, selon laquelle les colonisateurs et les missionnaires occidentaux devaient avant tout s'adapter au cadre de vie et de pensée des indigènes, dont ils pouvaient d'ailleurs apprendre beaucoup, avant de pouvoir contribuer avec succès à l'établissement d'une version africaine de la modernité et du christianisme. De Hemptinne n'était certainement pas le seul à avoir une vision traditionnelle de la colonisation et de la christianisation. Il fut soutenu et encouragé par Mgr Dellepiane, délégué apostolique du Vatican à Léopoldville depuis 1930⁸³. Tous deux ont peu de sympathie pour les idées de Possoz et le font savoir.

Après le rejet de l'*Imprimatur*, une nouvelle confrontation ne s'est pas fait attendre. Dans un article intitulé « La refonte de la famille sur un plan nouveau ? », paru dans la revue *Æquatoria* au cours de l'été 1941, Possoz s'insurge contre la tendance à rejeter les idées autochtones sur le mariage, la dot et la vie familiale comme étant païennes et barbares et à vouloir les remplacer de fond en comble par l'idéal occidental chrétien. « Ce que nous qualifions de barbare appartient pour l'homme noir au domaine du droit sacré », argumente Possoz : « On lui dit : Notre Dieu est venu abolir le droit naturel. Et le Nègre attend comme sœur Anne qu'on lui en propose une autre. Craignons de pareille méthode qu'elle n'engendre l'anarchie sous un nom catholique »⁸⁴. On pourrait y voir une attaque directe contre la théorie de l'assimilation, et c'était d'ailleurs son intention : « Toute l'œuvre missionnaire en Afrique s'avérera-t-elle finalement n'être qu'un mince emplâtre, faute d'une volonté sincère d'aimer le Noir tel qu'il est ? ». Le délégué apostolique Dellepiane était furieux de lire tant d'impertinence dans une revue qui, soit dit en passant, était

publiée par une congrégation missionnaire. Le 27 novembre 1941, il interdit formellement à la rédaction d'*Æquatoria* de publier tout écrit de Possoz. Dans une lettre adressée à Mgr Van Goethem, vicaire apostolique de Coquilhatville, Dellepiane décrit Possoz comme un iconoclaste moderne « rempli d'idées protestantes, d'un nouveau genre de réforme, pire que celle du XVe siècle »⁸⁵. Bien qu'*Æquatoria* n'ait eu qu'une diffusion limitée, la férocité de la réaction du délégué apostolique peut s'expliquer par le fait que la revue était principalement lue par les missionnaires de toutes les congrégations présentes au Congo belge, et peut-être aussi par certains membres d'un clergé noir congolais en lente progression. Dans ce contexte, il était hors de question de remettre ouvertement en question les principes fondamentaux de la mission chrétienne de conversion et de civilisation.

Quelques mois plus tard, au printemps 1942, Possoz est convoqué par le vicaire apostolique du Katanga, Mgr de Hemptinne. Il s'agissait de quelques lettres que Possoz avait écrites à un jeune missionnaire pour « le faire réfléchir sur sa mission au Congo »⁸⁶. Il lui fut formellement interdit de correspondre à nouveau avec les missionnaires de la colonie sur des questions de foi ou d'apostolat. Néanmoins, Possoz a continué à propager les idées de Cardijn et du mouvement jociste, ce qui provoque une nouvelle intervention de Mgr Dellepiane en décembre 1942 : « Veuillez appeler encore une fois chez vous Mr Possoz », écrit-il à Mgr de Hemptinne, « et lui faire comprendre [qu'on ne peut] permettre qu'il essaie de se substituer, auprès des fidèles, aux pasteurs chargés d'enseigner ; et moins encore auprès des missionnaires (...). À plus forte raison on ne pourrait tolérer qu'il se pose en réformateur ou oppositeur, en dehors et contre l'Autorité de l'Église »⁸⁷.

Les interventions de Dellepiane ne mettent pas entièrement fin à la collaboration de Possoz avec *Æquatoria*. En 1942 et 1943, il publie encore avec son ami Hulstaert et sous le pseudonyme N.D. (= nous deux), deux articles sur le vol et l'adultère selon le droit coutumier indigène. Cependant, la censure ecclésiastique continue de surveiller de près *Æquatoria*, et Hulstaert, en tant que rédacteur en chef, est obligé de procéder avec une extrême prudence. La crise a culminé avec l'interdiction de la diffusion de la première livraison de 1945, déjà imprimée, un numéro thématique consacré à la polygamie. La revue *Æquatoria* a frôlé la disparition à cause de ces problèmes de censure, mais elle a finalement survécu jusqu'en 1962. Sous la houlette du père Honoré Vinck, elle a trouvé un digne successeur dans les *Annales Æquatoria* (1980-2010). Émile Possoz publiera encore quelques contributions dans *Æquatoria*, en 1948 et à nouveau en 1960-62, mais ses nouvelles soumissions seront par la suite refusées par Hulstaert « car incompréhensibles ».

En 1941-42, Émile Possoz s'attelle enfin à la publication de ce qu'il appelle son *Cours de Droit*⁸⁸. Aucune nomination académique ne s'est concrétisée mais il ne veut pas perdre le manuscrit qu'il a si minutieusement synthétisé en un syllabus. Ayant tiré les leçons de ses précédents affrontements avec les censeurs de l'église, il a décidé de le publier lui-même. Déjà au printemps 1940, alors qu'il mettait la dernière main à l'ouvrage à Bruxelles, le magistrat émérite Antoine Sohier avait accepté d'en écrire une préface. Sur les conseils de Sohier, Possoz renomme son ouvrage encyclopédique intitulé *Cours de Droit* pour en faire des *Éléments de droit coutumier nègre*. À Élisabethville, il fait dactylographier le manuscrit par les interprètes du parquet, au grand dam du procureur général qui craint un nouveau

conflit avec Mgr de Hemptinne. Il l'a ensuite soumis au procureur du Roi Victor Devaux, mais le manuscrit est resté sur son bureau pendant des mois sans être lu. Possoz a profité d'un voyage imminent du procureur général pour demander la restitution de son travail et le faire préparer pour l'impression. En septembre 1941, les épreuves étaient prêtes et de février à mai 1942, un millier d'exemplaires furent imprimés par l'imprimerie de l'école des Frères Salésiens à Kafubu, bien que, pour des raisons de sécurité et en raison de l'absence d'imprimatur ecclésiastique, aucune mention de date ou d'éditeur ne soit faite.

La brochure, qui compte un peu moins de 240 pages, a trouvé un marché enthousiasme dans les missions et les tribunaux de tout le Congo. À tel point que lorsque Possoz, rentré finalement en Belgique en 1945, a affirmé n'avoir plus qu'une cinquantaine d'exemplaires. Dans sa préface, Antoine Sohier a salué le travail d'Émile Possoz comme une avancée importante dans la connaissance occidentale du droit coutumier africain. Et bien qu'il remette également en question la validité générale et le manque de clarté de nombreuses idées de Possoz, il reconnaît en même temps que certaines nouvelles idées frappantes introduites par Possoz — telles que l'idée de 'paternat' ou la distinction entre 'loi sacrée' et 'loi du vivant' — « ..dès à présent sont de nature à exercer une influence considérable sur notre façon d'agir vis-à-vis des noirs aussi bien dans l'administration que dans la justice et dans l'évangélisation »⁸⁹. Les *Éléments* ont également reçu des critiques majoritairement positives dans certaines des principales revues coloniales comme *Band*, *L'Informateur* et *Kongo-Overzee*. Dans *Æquatoria*, Gustaaf Hulstaert conclut sa critique par : « Tout colonial cultivé devrait prendre connaissance de cet ouvrage et les Européens qui ont à guider et à éduquer les indigènes de n'importe quelle colonie devraient le méditer, le reméditer souvent : eux-mêmes y gagneront autant que leurs pupilles »⁹⁰. Pour ceux qui abordent l'ouvrage aujourd'hui, il s'agit d'un texte assez lourd, dont les nombreuses subdivisions, paragraphes et sous-paragraphes ne facilitent pas précisément la lecture. La genèse de l'ouvrage en tant que syllabus a laissé des traces. Et pourtant, le courageux est récompensé ici et là, au milieu des broussailles, par une formulation frappante ou un éclair de lucidité. Certaines des idées qui sous-tendaient le travail de Possoz — rien que l'idée qu'une vision philosophique cohérente de la vie, à laquelle il associait également la croyance en des pouvoirs magiques habituellement qualifiée d'irrationnelle, constituait la base de la jurisprudence indigène — étaient indéniablement progressistes à l'époque et en ont même choqué certains — comme le montraient déjà les réactions véhémentes du délégué apostolique aux travaux antérieurs de Possoz.

La conversion de Tempels

Début 1943, Émile Possoz fait la connaissance de Placied Tempels. Possoz avait entendu dire que dans l'hôpital pour blancs d'Élisabethville on soignait un prêtre qui, comme lui, cherchait les fondements des vues philosophiques des indigènes. Il est allé voir le patient et de cette première rencontre sont nées une relation et une amitié intenses qui dureront jusqu'à la fin de la vie de Possoz.

Placied Tempels était un frère mineur franciscain, né à Berlaar en 1906, et donc plus de vingt ans plus jeune qu'Émile Possoz. Il vivait au Congo belge depuis 1933 et a travaillé

pendant des années dans la province du Katanga, chez les Baluba, en tant que 'père de brousse', ainsi qu'on les dénommait — voyageant de village en village pour dire la messe, baptiser les convertis et administrer les sacrements⁹¹. Cependant, Placied Tempels faisait partie des nombreux missionnaires qui, après quelques temps, commencèrent à être rongés par le doute. Les idéaux avec lesquels ils s'étaient embarqués à Anvers — le sauvetage des âmes païennes par la vraie foi, la diffusion du christianisme associée aux bienfaits de la civilisation occidentale — ont été mis à rude épreuve par la réalité quotidienne au cœur de la brousse ou, pire encore, se sont révélés faux ou utopiques. Tempels lui-même a parlé de « ..la crise que traverse nécessairement tout missionnaire, père, frère ou sœur, après quelques années d'apostolat au Congo », et a jugé avec lucidité que « ..chez beaucoup de noirs — pas tous — l'Évangélisation reste un raté, une forme d'échec. Et je pense qu'il est également vrai que cet échec n'est pas (exclusivement) la faute des noirs, pour une grande part c'est l'Européen qui a échoué »⁹². La conclusion de Tempels fut rapidement tirée. En prenant exclusivement comme point de départ l'interprétation occidentale du christianisme et en essayant de l'imposer aux Congolais à partir d'un sentiment inapproprié de supériorité, le travail missionnaire manquait complètement son objectif. Une évangélisation qui veut obtenir des résultats durables doit partir de l'expérience des populations indigènes et faire preuve de compréhension à leur égard. À cette fin, il y avait grand besoin d'une catéchèse spécifique.

En 1943, lorsque Émile Possoz vient le voir à l'hôpital d'Élisabethville, le Père Tempels peine à mettre au point sa propre conception d'une catéchèse adaptée. Le travail ne semblait pas devoir se dérouler sans accrocs, mais il a trouvé en Possoz une source d'inspiration inattendue et une caisse de résonance bienvenue sur laquelle il a pu tester ses idées. Les longues conversations tenues à Élisabethville se poursuivirent par une correspondance fournie lorsque Tempels, sorti de l'hôpital, retourna dans la brousse aux environs de la localité de Kamina⁹³. Toujours à Élisabethville, Possoz remit à Tempels un exemplaire de ses *Éléments de droit coutumier nègre* et lui conseilla de mettre momentanément en veilleuse sa catéchèse adaptée afin de décrire d'abord systématiquement les vues philosophiques des indigènes. Tempels a pris ce conseil à cœur et s'est mis au travail — entre ses exigeantes tâches de missionnaire⁹⁴ — pour décrire, dans une courte introduction à sa future catéchèse, les principes de base de l'ontologie et de la philosophie bantoue de l'être. Il s'agissait des premières pages de ce qui allait bientôt devenir son magnum opus : *La Philosophie Bantoue*⁹⁵.

En juin 1943 le cinquième terme d'Émile Possoz au Congo belge se termine. En raison des circonstances de la guerre, le congé réglementaire traditionnel en Belgique n'était pas envisageable. Comme il s'était rendu indésirable à Élisabethville, tant au parquet qu'auprès des autorités ecclésiastiques, il fut transféré avec effet immédiat, mais à titre provisoire, d'Élisabethville vers la province de Léopoldville, pour occuper le poste de substitut au parquet d'Inongo, sur les rives du lac Léopold II (actuel lac Mai-Ndombe). En juillet 1943, Possoz quitte donc Élisabethville pour Léopoldville. À partir de septembre 1943 et depuis Inongo, il établit une correspondance avec Gustaaf Hulstaert et Placied Tempels. En novembre 1943, Tempels lui envoie une longue lettre contenant une première esquisse des principes de base de l'ontologie Bantoue. Après l'avoir lue, Émile Possoz est

d'avis que les réflexions de Tempels méritent une plus large diffusion et il décide de transmettre cette lettre, accompagnée d'un texte antérieur de Tempels, à son ami Gustaaf Hulstaert en vue d'une publication dans la revue *Æquatoria*. C'est ainsi que Possoz a mis Hulstaert et Tempels en relation. En janvier 1944, ils s'écrivent pour la première fois, ce qui marque le début d'une correspondance soutenue qui durera quatre ans. Avec la correspondance Tempels-Possoz, la correspondance entre Tempels et Hulstaert a servi de base à la conception de la philosophie bantoue de Tempels⁹⁶.

Entre-temps, Émile Possoz avait déjà quitté son nouveau poste à Inongo. Son fils Paul, qui sert alors dans l'armée congolaise, ne se souvient guère du séjour de son père à Inongo⁹⁷. Au début de 1944, Émile Possoz reçoit l'autorisation de prendre son congé réglementaire reporté. Il en profita pour voyager durant quelques mois en Afrique du Sud en compagnie de sa femme. Ce n'est qu'en juin 1944 qu'il retourne à Élisabethville. À cette époque, la courte introduction de Tempels à sa catéchèse adaptée était devenue un chapitre complet. Il en envoie le texte au Père Hulstaert, qui le publie peu après dans *Æquatoria* sous le titre « Devons-nous rechercher une philosophie Bantoue ? »⁹⁸ Le sujet ne lâchera pas Tempels et, à partir de l'été 1944, il en entame sérieusement la rédaction. Il se réjouit également du retour d'Émile Possoz au Congo belge, après une longue absence : « Tu es resté si longtemps muet et sans donner signe de vie, et ... tu m'as manqué. (...) Je regretterais d'avoir écrit ou publié quoi que ce soit sans vous ayez d'abord lu et approuvé mes écrits »⁹⁹.

Le congé de Possoz a peut-être pris fin, mais il n'est jamais retourné à son poste à Inongo. Frappé par la maladie peu après son retour d'Afrique du Sud, il a passé près de trois mois à l'hôpital d'Élisabethville. Par coïncidence, Placied Tempels a également été admis à la même époque dans ce même hôpital — août-septembre 1944. Comme plus d'un an auparavant, les deux amis ont eu des discussions passionnées dans les couloirs silencieux de l'hôpital. Là, Tempels montre à Possoz sa dernière ébauche, un article court mais puissant, intitulé « De filosofie der rebellie », qui contient une condamnation acerbe de l'attitude matérialiste univoque du colonisateur et des conséquences désastreuses de celle-ci sur l'état d'esprit des Congolais. Tempels lui-même ne sait pas quoi en faire, mais Possoz le convainc de le publier sans délai et le traduit rapidement en français. Sous le titre « La philosophie de la rébellion », l'article paraît le 31 août 1944 dans le journal katangais *L'Essor du Congo*, et fait grand bruit¹⁰⁰.

Cependant, la principale préoccupation de Tempels est désormais de développer sa philosophie bantoue. Au fur et à mesure que les chapitres sortaient de sa plume, il les envoyait à Possoz par courrier. Possoz les a commentés et s'est porté volontaire pour les traduire ces textes de Tempels du néerlandais au français. Il disposait du temps nécessaire. Après être sorti d'hôpital, Possoz est resté à Élisabethville. En novembre 1944, il est temporairement relevé de ses fonctions pour raisons de santé et est définitivement mis à la retraite peu de temps après. Pourtant, ce n'est qu'en mars 1945 qu'il quitte définitivement le Congo belge pour rejoindre la Belgique, libérée entre-temps. Il est déjà en Belgique lorsque, au printemps 1945, Tempels lui envoie les dernières parties de son manuscrit. En février de cette année-là, Tempels avait commencé à publier les chapitres déjà achevés sous la forme d'une série d'articles dans le magazine colonial néerlandophone *Band*, publié à Léopoldville.

Pour donner à l'ouvrage la résonance nécessaire, une édition française était cependant indispensable. Deux revues coloniales, *Æquatoria* et le *Bulletin des Juridictions Indigènes*, sont intéressées mais exigent une adaptation de la traduction de Possoz, qualifiée de « pas trop heureuse »¹⁰¹. Pour ce faire, Tempels s'adresse à l'avocat flamand Antoon Rubbens, qu'il connaît par le biais de la revue réformiste *L'Essor du Congo*, publiée à Élisabethville¹⁰². Peut-être pour un peu faire avaler la pilule de ce rejet, mais surtout en hommage à son ami, Tempels demande à Possoz d'écrire une préface pour son manuscrit. Entre-temps, Tempels avait également obtenu un *Imprimatur* ecclésiastique pour son ouvrage, évidemment pas du vicaire apostolique d'Élisabethville, mais du propre vicaire de son ordre pour la région de Lulua-Katanga, Liberatus Lefebure, et du vicaire de Kamina, Ernest Van Avermaet. Grâce à Antoon Rubbens, la possibilité lui a finalement été offerte de publier son manuscrit sous forme d'un livre complet plutôt que d'une série d'articles¹⁰³. Rubbens était membre du comité de rédaction de la revue *Lovania*, publiée par la section Katanga de l'Association des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain. Il a veillé à ce que *La philosophie bantoue* de Tempels soit publiée par *Lovania* en octobre 1945 sous forme de livre, tiré à 1.500 exemplaires. Cette première publication contenait également la préface d'Émile Possoz.

L'impact du livre fut important. Dans sa *philosophie bantoue*, Placied Tempels fournissait une interprétation cohérente de la vision du monde par les Baluba, une interprétation qu'il croyait valable pour toutes les tribus bantoues et même pour tous les peuples prétendus primitifs. Très simplifiée, cette interprétation se résumait selon Tempels en ce que le concept de base de la philosophie bantoue, la valeur fondamentale qui sous-tend la philosophie bantoue de l'être, est celle de la « force vitale ». Alors que la pensée occidentale est essentiellement fondée sur le concept statique de l'être, la philosophie bantoue part du concept dynamique de *force vitale*. Tempels en déduit que pour les Bantous, être équivaut à *force*¹⁰⁴. La force vitale est dynamique dans le sens où elle peut augmenter ou diminuer (par exemple à la suite d'actes magiques) : « l'existence est pour le nègre chose d'intensité variable », cite Tempels dans son livre *Émile Possoz*¹⁰⁵. Tous les êtres sont caractérisés par la force vitale : Dieu, les êtres humains, les animaux, mais aussi les plantes ou les minéraux, qui acquièrent donc également une dimension dynamique (et ne sont pas simplement des objets statiques comme dans la pensée occidentale). En outre, il existe une hiérarchie claire des forces, de la plus forte à la plus faible. Des forces qui, soit dit en passant, peuvent demeurer actives au-delà de la mort. Par l'application de ce principe de force vitale, Tempels pensait pouvoir montrer que la vision du monde et la pensée des Bantous reposent sur un système ontologique logiquement cohérent¹⁰⁶. Cela signifiait également que certains actes rituels, des croyances apparemment obscures et des tabous largement répandus, qui étaient rejetés par le colonisateur occidental comme primitifs et irrationnels sous le nom de superstition ou de magie, pouvaient, au contraire, être interprétés comme des aspects rationnels, ou du moins significatifs de cette vision logiquement cohérente de l'homme et du monde.

Les implications de la *philosophie bantoue* de Tempels étaient potentiellement d'une grande portée, avant tout au regard de la colonisation et l'esprit missionnaire. Ce n'est pas un hasard si Tempels a dédié son livre à tous les « coloniaux de bonne volonté ». Il envisageait un changement radical dans la manière dont la culture africaine et les

Africains eux-mêmes devaient être abordés dans le contexte du colonialisme. L'évangélisation ne pouvait réussir que si elle partait d'une compréhension profonde du monde vivant et pensant des indigènes, et si elle s'appuyait sur l'ensemble des qualités inhérentes à la philosophie bantoue. En revanche, si elle tentait d'imposer le christianisme occidental à partir d'un sentiment de supériorité mal placé vis-à-vis du « paganisme primitif », la mission était vouée à l'échec, ne laissant au mieux qu'un vernis superficiel¹⁰⁷. Le même échec, et pour la même raison, menaçait la colonisation dans son ensemble. Émile Possoz l'a résumé dans sa préface au livre de Tempels : « On exaltait l'européen civilisé et chrétien, en dénigrant le primitif, sauvage et païen. De là est née une colonisation, qui menace de toutes parts de faire faillite »¹⁰⁸. En d'autres termes, ce point de vue remet fondamentalement en question la justification traditionnelle de la colonisation : combattre l'obscurantisme et le paganisme, et éduquer les indigènes primitifs par l'évangélisation et la civilisation.

Il n'est donc pas surprenant que, dès sa publication, l'opposition au livre de Tempels soit venue des cercles prévisibles. Mgr de Hemptinne prend la tête, bientôt suivi par le délégué apostolique Dellepiane. Tempels n'avait pas peur de la confrontation. Il a fait envoyer une copie de son travail au prélat du Katanga et est allé le voir lui-même quelques jours plus tard. Cette conversation s'est avérée être une discussion de sourds. De Hemptinne est à la hauteur de sa réputation et adresse ses réprimandes à Tempels : « Livre dangereux dont profiteront les ennemis de l'Église, attaques contre toute notre œuvre d'évangélisation et de colonisation, livre qui corrompra à jamais tout jeune missionnaire qui le lira. (..) Pour moi, la coutume n'est rien, la défendre, c'est faire le jeu du nationalisme bantou »¹⁰⁹. Mgr de Hemptinne craignait que les futurs nationalistes n'utilisent le livre de Tempels comme argument contre la suprématie blanche et donc contre le colonialisme¹¹⁰. Après son entretien, Tempels fut convaincu que de Hemptinne ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faire interdire son livre, bien qu'il ait déjà reçu l'Imprimatur ecclésiastique et que les ventes soient en bonne voie. Cette crainte semblait fondée lorsque le délégué apostolique Dellepiane est également intervenu dans le débat. Dans deux lettres adressées à Mgr Stappers, le vicaire apostolique de Lulua-Katanga — dans lequel se trouvait le périmètre de mission du père Tempels — il a vivement attaqué *La Philosophie bantoue*. Il accuse entre autres Tempels de s'être fait rouler dans la farine par « certaines personnes, parmi lesquelles des laïcs qui, dans le domaine de l'ethnologie adhèrent à une doctrine non orthodoxe » — une allusion évidente à Émile Possoz¹¹¹. Gustaaf Hulstaert était convaincu que la préface de Possoz était également responsable de la réaction violente de de Hemptinne et de Dellepiane au livre de Tempels¹¹². Les affrontements de 1941-42 n'ont pas été oubliés et le nom de Possoz fait toujours l'effet d'un chiffon rouge sur un taureau. Lorsque Tempels a entendu l'allégation, « ..que je me suis laissé entraîner par deux laïcs défavorablement connus : Possoz et Rubbens », il est perplexe : « ..on ne doit [cependant] pas condamner un livre pour un 'guide' ou pour un 'traducteur' »¹¹³. La profondeur de l'aversion du délégué apostolique est démontrée par le fait que Dellepiane conseille en termes très clairs au périodique *Æquatoria* de ne pas publier une critique favorable sur le livre de Tempels¹¹⁴. Toute cette agitation aboutit, comme on pouvait s'y attendre, au résultat inverse : le livre de Tempels reçoit une publicité

supplémentaire. Les ventes ont été soutenues — au cours des six premières semaines, plus de 500 exemplaires ont été écoulés — et la réaction a été considérable.

Pourtant, Tempels craignait que son livre ne se retrouve à l'index ecclésiastique. Dellepiane avait menacé Mgr Stappers de soulever la question à Rome¹¹⁵. Pour s'en prémunir, Tempels mobilise ses amis et tente de recueillir le plus de réactions positives possibles auprès de personnalités catholiques de premier plan. L'une des premières personnes à qui il écrivit fut Dom Pierre-Célestin Lou Tseng-Tsiang (1871-1949), ancien premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République Chinoise, qui s'était converti au catholicisme et était entré dans un monastère brugeois, en tant que bénédictin, après la mort de son épouse belge. À la demande de Tempels, Dom Lou écrit une recommandation de *La Philosophie bantoue* à une de ses vieilles connaissances, Mgr Costantini, qui entre-temps était devenu un secrétaire influent de la Sacra Congregatio de Propaganda Fidei au Vatican. Le 9 novembre 1945, quelques jours à peine après son entretien houleux avec de Hemptinne, Tempels sollicite également l'aide d'Émile Possoz : « Cher ami, vous devrez aider à combattre — de mystérieuses manœuvres de l'évêque De Hemptinne semblent être attendues »¹¹⁶. Possoz écrit rapidement à ses contacts catholiques en Belgique pour leur demander d'exprimer leur soutien. Il s'est également rendu à l'ambassade de France à Bruxelles pour déposer un exemplaire de *La Philosophie bantoue*, ainsi que de son propre livre *Éléments de droit coutumier nègre*, à l'intention de l'éminent philosophe catholique français Jacques Maritain (1882-1971). Par la suite, Maritain parlera en effet favorablement des travaux de Tempels et Possoz¹¹⁷.

Tempels n'a pas seulement cherché le soutien moral des autorités catholiques, il a également fait le nécessaire pour que son œuvre soit diffusée le plus largement possible. En octobre 1946, un an après l'édition française, paraît une édition en néerlandais, sous le titre *Bantoe-filosofie*, publiée chez De Sikkel à Anvers et munie d'un Imprimatur accordé par Mgr Suenens à Malines. La préface de Possoz a toutefois été retirée, en partie parce que Tempels lui-même la considérait comme inutilement provocatrice. Entre-temps, l'écrivain flamand Marnix Gijsen (Jean-Albert Goris, 1899-1984), qui collaborait à New York au *Belgian Government Information Center*, s'était chargé d'une traduction anglaise qui n'a toutefois pas donné lieu à publication. La première édition anglaise de la *Bantu Philosophy* n'a finalement été publiée qu'en 1959, dans une traduction de Colin King. Une édition allemande a été publiée en 1956. Mais c'est la deuxième édition française, en 1949, qui a définitivement établi la notoriété du livre de Tempels et en a fait l'un des ouvrages pionniers ayant permis de faire émerger une philosophie africaine. En 1947, l'intellectuel sénégalais Alioune Diop (1910-1980) avait fondé la revue *Présence Africaine*, l'une des premières publications panafricaines à donner la parole à l'élite noire. En 1949, *Présence Africaine* commence également à publier sa propre collection de livres. Diop et son collègue Léopold Senghor (1906-2001) — poète puis premier président du Sénégal indépendant — ont choisi de lancer cette nouvelle collection par une réédition de *La Philosophie bantoue* de Tempels. Cette parution a reçu un large écho auprès de l'élite intellectuelle africaine francophone, majoritairement en dehors du Congo belge.

Les réactions au livre de Tempels n'ont pas été entièrement positives. Ainsi, l'enthousiasme initial de Gustaaf Hulstaert s'est relativement vite refroidi, surtout après une critique extrêmement négative écrite par son collègue Boelaert et publiée dans la

revue *Æqualoria*¹¹⁸. La critique est également venue d'Afrique. Aimé Césaire, le poète-politicien martiniquais et l'un des fondateurs du mouvement de la négritude, dans son essai *Discours sur le colonialisme* (1955), a fustigé impitoyablement Tempels. Le prêtre, poète et philosophe rwandais Alexis Kagame (1921-1981) développa sa propre philosophie bantoue, en partie en réaction aux travaux de Tempels¹¹⁹. L'une des objections récurrentes au livre de Tempels était que ce qu'il avait écrit n'était en réalité pas de la philosophie — au sens d'un système philosophique consciemment vécu — mais plutôt de la métaphysique ou de l'ethnologie. Tempels a également été largement critiqué pour son affirmation audacieuse selon laquelle le monde de pensée qu'il décrivait ainsi que les interprétations qu'il en avait tirées étaient valides en général, pour toutes les tribus bantoues, voire pour tous les peuples primitifs, alors que son étude était uniquement basée sur ses années d'expérience et d'observation avec les tribus Luba de sa propre zone de mission de Lulua-Katanga. Enfin, de nombreux auteurs ultérieurs ont reconnu que si Tempels prônait dans son livre une meilleure compréhension des Bantous et de leur mode de pensée, c'était dans le but ultime de pouvoir mieux les évangéliser grâce à cette connaissance plus profonde et donc de pouvoir les intégrer plus facilement au cadre colonial occidental¹²⁰.

Le livre de Tempels n'a pas laissé ses lecteurs indifférents et a suscité un important débat sur la légitimité des intentions civilisatrices de l'Occident envers le monde non occidental. Le tapage qui a suivi la publication de *La philosophie Bantoue* a été émotionnellement très éprouvant pour son auteur. « Je me sens fatigué et malade », écrit-il alors qu'il vient de terminer son manuscrit¹²¹. En mai 1946, après son accrochage avec Mgr de Hemptinne et avec le délégué apostolique, Tempels soupire dans une lettre à Gustaaf Hulstaert : « ..ne craignez pas que je sois foutu psychologiquement. Oui je le suis. Pendant plusieurs mois j'ai vécu dans une tension, dans une exaltation, dans une fureur qui dépasse les forces humaines. L'expérience a été assez dure »¹²². Parce que trop de porcelaine avait déjà été cassée, au Congo et dans l'attente d'un verdict venant de Rome, les supérieurs de Tempels ont décidé de le rappeler en Belgique. Tempels a accepté pensant pouvoir plus facilement défendre son dossier depuis la Belgique. Il a quitté le Congo fin mai 1946 et, de retour en Belgique, séjourna dans le monastère de son ordre à Hasselt. Il retrouve son ami Émile Possoz et continue à correspondre régulièrement avec lui. Possoz le pousse constamment à prendre position publiquement et à propager activement ses idées, cependant, suivant en cela également les conseils de ses supérieurs, Tempels choisit de se taire : « ..pouvez-vous comprendre que mon silence m'a été imposé, exigé par toutes les circonstances possibles (internes et externes) »¹²³. En 1947, l'incertitude prit fin lorsqu'il devint clair qu'il n'y avait pas à craindre de condamnation officielle de *la philosophie bantoue* de la part de Rome¹²⁴. Les supérieurs de Tempels, cependant, pensèrent qu'il valait mieux qu'il se taise pendant un certain temps et qu'il reste loin du Congo. « Votre situation y serait impossible, à cause du délégué apostolique que nous avons ici », écrit Mgr Stappers, son supérieur à Lulua-Katanga¹²⁵. Placé Tempels ne retournera finalement au Congo belge qu'en juillet 1950. Le délégué apostolique Dellepiane avait quitté définitivement Léopoldville en 1949 pour rejoindre un nouveau poste à Vienne.

De retour au Congo, une nouvelle page de son travail missionnaire s'ouvre pour le père Tempels. À partir de 1953, il travaille principalement auprès des travailleurs noirs de l'Union Minière, aux alentours de Kolwezi dans le sud-ouest du Katanga. Tempels fit un pas de plus. Il ne s'agissait plus seulement de mieux comprendre le système de pensée bantou et d'avoir une catéchèse adaptée, mais plus encore de rencontrer des personnes partageant les mêmes idées, de s'ouvrir complètement aux Congolais et de chercher ensemble ce que signifie être chrétien. Sa recherche du bien intrinsèque dans la philosophie bantoue, comme base d'une christianisation plus profonde, a conduit par Tempels à la conviction que c'était la philosophie bantoue et la pensée 'primitive' elle-mêmes qui pouvaient rajeunir le christianisme, le régénérer¹²⁶. De son travail avec les travailleurs des mines autour de Kolwezi, un véritable mouvement s'est progressivement développé, qui fut nommé *Jamaa* (famille en swahili). Dans la pratique, cela signifie que quelques couples d'adultes, sans distinction de rang ou de fonction, se réunissent dans un cadre privé pour rencontrer un prêtre ou un chef spirituel afin de rechercher Dieu ensemble. L'expérience forte de cette première rencontre a ensuite été répétée et relayée de nombreuses fois (le 'manifeste' du mouvement, rédigé par Tempels en 1962, est intitulé « Notre rencontre »). La *Jamaa* s'est rapidement développée au Katanga.

Émile Possoz a également exercé indirectement une certaine influence sur cette dernière évolution de la pensée et de l'action de Placied Tempels. Dès leur première rencontre, Possoz a essayé de rallier Tempels aux idées de Cardijn. Dans l'une de ses premières lettres à Tempels, Possoz s'adresse à lui de façon péremptoire : « Croyez-moi, une fois que vous serez devenu un disciple de Mgr Cardijn, ce que j'espère pour votre âme et vous demande avec la plus profonde affection, alors vous parlerez certainement différemment ». Et plus loin : « Faites donc de vos Baluba des Jocistes ! »¹²⁷ C'est un thème sur lequel Possoz revient sans cesse dans ses innombrables lettres à Tempels, parfois au grand dam de ce dernier : « Oui, comment est-il possible pour vous que quelque chose existe sans ou en dehors de vous ou de Cardijn ? »¹²⁸ Mais finalement, la proverbiale goutte d'eau a creusé la pierre. En mai 1946, peu avant son retour en Belgique, Tempels écrit à Possoz : « Il faudra que nous allions voir Cardijn ensemble, si tu veux bien me le faire rencontrer »¹²⁹. La première rencontre entre Tempels et Cardijn n'a lieu qu'au début 1948¹³⁰. Bien qu'encore sceptique au début, Tempels se sent progressivement de plus en plus attiré par Cardijn et par son mouvement. Il ne tarde pas à solliciter avec insistance le soutien de Cardijn pour son propre travail au Congo¹³¹. Lorsqu'en 1949, Tempels hésite à retourner au Congo belge, il demande non seulement l'avis de son vieil ami Possoz, mais aussi celui de Cardijn¹³². Gustaaf Hulstaert, qui connaissait très bien Possoz et Tempels, apprécie hautement l'influence de Cardijn sur Tempels et le rôle joué par Émile Possoz : « L'Action catholique était le principal souci de Possoz et, manifestement, sera bientôt aussi celui de Tempels qui, depuis des années, était à la recherche d'une pastorale et d'une catéchèse appropriées. En effet, pour celle-ci Possoz lui a fourni le modèle dans la JOC, fondée par l'ami de jeunesse de Possoz, le futur Cardinal Cardijn. C'est ma conviction personnelle, basée sur l'ensemble de ma connaissance des personnes et des événements, que tout cela a débouché naturellement sur la *Jamaa* »¹³³. L'abondante correspondance d'après-guerre entre Tempels et Possoz semble confirmer ce point de vue¹³⁴.

En tant que mouvement laïc charismatique s'adressant principalement à la classe ouvrière noire et visant à un renouveau de la foi, la Jamaa présentait de nettes similitudes avec les idéaux jocistes et d'action catholique de Cardijn. Bien que Tempels lui-même ait fortement contesté que la Jamaa soit une organisation ou un mouvement distinct à côté de l'Église catholique, voire au sein de celle-ci, les adeptes eux-mêmes se qualifiaient avec confiance de « Jamistes » et considéraient Tempels comme leur chef charismatique¹³⁵. La Jamaa a une fois de plus valu à Tempels des ennuis avec certains éléments conservateurs de la hiérarchie ecclésiastique, qui accusaient le mouvement de tendances sectaires et d'immoralité. Une fois encore, les autorités ecclésiastiques lui ont ordonné de garder le silence. Mais cette fois encore, Tempels pouvait compter sur de puissants amis. Il est révélateur que le cardinal Cardijn soit intervenu à Rome en faveur de Tempels et ait obtenu de Mgr Ottaviani, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, qu'il autorise officiellement Tempels à s'occuper à nouveau de la Jamaa et à retourner au Congo¹³⁶. Tempels était rentré en Belgique en 1962. Marqué par la maladie et une vieillesse précoce, il ne reverra jamais le Congo. Depuis la Belgique, il a continué encore à inspirer le mouvement Jamaa dans les années 1960-70 au moyen d'une abondante correspondance. Placied Tempels est décédé à Hasselt en 1977. Des courants du mouvement Jamaa étaient encore actifs au Zaïre dans les années 1980-90.

Nunc dimittis ! ¹³⁷

Et qu'était devenu Émile Possoz entre-temps ? En mars 1945, il était définitivement rentré du Congo belge. Sa patrie, qu'il avait vue pour la dernière fois en mai 1940, avait été fortement marquée par des années d'occupation et de souffrances dues à la guerre. La famille de Possoz, bien que fortunée, n'avait pas été épargnée non plus. Trois lettres que le notaire Joseph Possoz a écrites à son frère aîné Émile peu avant le départ de ce dernier du Congo témoignent de ces jours sombres. Pendant cinq longues années, l'approvisionnement en nourriture et en énergie a été la principale préoccupation de la population de la Belgique occupée. Si le notaire Possoz a pu faire remplir sa cave à charbon à temps et s'approvisionner abondamment pendant longtemps, sa famille, compte tenu des maigres rations officielles, n'a pu elle aussi survivre que grâce au marché noir : « il faudra élever des monuments aux Chemins de fer Vicinaux et aux 'smokkeleers' [c.à.d. contrebandiers]. Sans ces deux là tous les Belges seraient morts de faim. (...) dans les trams, les gens se pressaient dans l'allée et aussi debout entre les voyageurs assis. (...) Et puis à chaque portière pendait encore une grappe de jeunes. (...) Ajoutez y les innombrables valises et sacs, surtout de pommes de terre... sous les banquettes, dans les filets, sur les genoux, empilés dans un coin et les gens assis dessus... des milliers de kilos de patates à chaque tram et cela sur toutes les lignes rayonnant autour de Bruxelles. Parfois courait le bruit que les contrôleurs se trouvaient à l'arrêt suivant. Alors le tram se vidait comme par enchantement et des 'sac au dos' filaient à travers la campagne par des petits chemins faire leurs longs kilomètres vers la ville. (...) Ces smokkeleers nous vendaient leurs patates entre 7 et 15 fr. le kilo, suivant les moments ; mais ils n'avaient pas volé leur bénéfice »¹³⁸. Depuis quelque temps déjà, Joseph Possoz avait déplacé l'activité notariale de son père de Hal vers Bruxelles. De son bureau au centre de Bruxelles, il assiste de près à la libération : « Le mercredi 30 août nous remarquons que

les Boches filaient. Pendant 4 jours nous restions à la fenêtre de mon bureau pour les voir fuir. Délicieux. Encore le dimanche 3 septembre jusqu'à 6 h. du soir. Puis plus rien. Mais à 8 h. trois petits tanks anglais. Quelle surprise, on n'osait pas encore les attendre. Passé la nuit tout habillés dans des fauteuils en sous-sol au bruit du canon et des mitrailleuses. Les balles sifflaient dans la rue de la Loi. À 4 h. du matin brusquement grand calme ; (...) à 7 h. les Tommies passaient en tanks, autos, camions, motos en pleine vitesse dans la rue. Quel délire. Toute la semaine ce fut la joie. Pas moyen de travailler. Bruxelles n'a jamais connu une si grande kermesse »¹³⁹. Mais à l'euphorie de la libération succède bientôt la dégrisement. La guerre n'est pas encore terminée et l'approvisionnement reste problématique. « La situation charbonnière est plus catastrophique maintenant que pendant l'occupation », écrit Joseph à son frère et à sa belle sœur en février 1945, et « Ne vous hâtez pas de revenir trop tôt ».

Ce ne sont pas seulement les soucis matériels de l'après-guerre qui ont assombri le retour d'Émile. Pendant sa longue absence, la mort avait frappé trois fois dans son entourage immédiat : en juin 1941, Étienne, le frère cadet d'Émile, prêtre et dans les années 1920 directeur du collège de Hal Onze-Lieve-Vrouwe, est retrouvé mort dans sa baignoire. Six mois plus tard, en janvier 1942, c'est le père Joseph Possoz qui meurt, à l'âge de 84 ans. Et à peine quelques mois avant le retour d'Émile du Congo, en décembre 1944, sa mère, Joséphine Herinckx, avait également rendu l'âme : « Le 13 novembre Maman a brusquement été frappée d'une congestion. (...) la paralysie s'est maintenue. L'appétit a diminué de jour en jour, mais l'esprit restait très clair. (...) Le samedi [2 décembre 1944] vers 9h du matin Maman a, tout en dormant, passé, sans la moindre lutte. Tout comme Père elle a eu une fin très douce. Elle fut très bien soignée par une sœur noire (Madeleine Vanderschueren) de Hal »¹⁴⁰. Après la mort de leurs deux parents, la maison parentale dans la Dekenstraat à Halle ne fut plus habitée que par la sœur célibataire, Agnès Possoz (jusqu'à sa mort en 1973). À son retour du Congo, Émile Possoz s'installe à nouveau à Bruxelles, plus précisément à Saint-Gilles, puis plus tard à Woluwe-Saint-Lambert.

D'après les quelques informations dont nous disposons, et sur la base du propre témoignage d'Émile Possoz à la fin de sa vie, il n'est que trop clair que la réintégration en Belgique, après presque vingt ans de carrière coloniale, fut difficile. Un emploi rémunéré a été le premier sujet de préoccupation. Émile vient d'atteindre la soixantaine et est impatient de reprendre le travail, d'autant plus qu'il considère sa pension coloniale (incomplète) comme insuffisante. Il n'avait pas encore complètement renoncé à une carrière universitaire. Ce fut l'occasion de reprendre contact avec le magistrat émérite Antoine Sohier, qu'il avait déjà approché avant la guerre dans l'espoir d'être nommé au collège colonial d'Anvers. Mais cette fois encore, cela n'a pas abouti¹⁴¹. Finalement, il a pu travailler quelques années supplémentaires en tant que représentant faisant du porte-à-porte pour une compagnie d'assurance¹⁴².

La famille d'Émile Possoz est désormais réunie, pour la première fois depuis longtemps,. Le fils aîné, Robert, avait passé la guerre en Belgique. Au début de la guerre, son oncle Étienne avait négocié pour lui une allocation mensuelle auprès du ministère des Colonies. Plus tard durant la guerre, il se cacha en Wallonie pour éviter d'être réclamé en Allemagne par la Werbestelle für den Arbeitseinsatz¹⁴³. Après la libération, il avait finalement emménagé dans la maison de ses grands-parents à Hal, en compagnie de sa tante

Agnès, tout en se préparant à passer l'examen de comptabilité quand ses parents revinrent enfin du Congo au printemps 1945. Finalement, en août 1945, son frère cadet Paul est lui aussi revenu du Congo. Quelque temps plus tard, Robert lui-même part au Congo belge pour y travailler comme comptable à la compagnie d'électricité Colectric sise à Léopoldville et ce, jusqu'à l'indépendance en 1960¹⁴⁴. De même pour Paul, qui avait fait ses études à Élisabethville pendant la guerre et avait fait son service militaire au Congo, l'appel de l'Afrique s'avéra irrésistible. Il termina ses études de géomètre en Belgique et est retourné au Congo en 1948, où il a travaillé comme géomètre dans la province du Kasaï, dans le secteur privé et pour l'État (cadastre), jusqu'en 1962¹⁴⁵.

De retour en Belgique, Émile Possoz est fidèle à sa passion pour le Congo, et en particulier à l'ethnologie congolaise. Pendant quelque temps, il caressa l'idée de publier une revue ethnologique, sous le titre d'*Ethnologos*¹⁴⁶. Mais le financement se révélant problématique, le projet ne vit jamais le jour. Au cours de l'été 1945, il est entré en contact avec Amaat Burssens, directeur de la revue coloniale *Kongo-Overzee*, suite à quoi il en rejoint brièvement la rédaction. En 1946, il soumet ses *Éléments de droit coutumier nègre*, publiés en 1942, au prix Albrecht Gohr décerné par l'Institut Royal Colonial Belge pour l'étude la plus méritoire portant sur un problème de droit colonial. L'étude de Possoz reçoit une mention honorable assortie d'un prix de 2.000 BEF¹⁴⁷. De 1945 à 1951, Émile Possoz a été très actif. Il a publié plusieurs textes, le plus souvent assez courtes, au sujet du folklore, de la langue et du droit du clan, paru dans des périodiques tels que *Band*, *Kongo-Overzee*, le *Bulletin de Centre d'Études des Problèmes Sociaux Indigènes* (CEPSI) ou la *Revue Internationale d'Onomastique*¹⁴⁸. Parallèlement, il a également travaillé à une traduction de ses *Éléments* en néerlandais, mais ce projet n'a pas non plus abouti, bien qu'en 1955 il ait espéré publier au CEPSI cette version en néerlandais. Émile Possoz participe également à de nombreux congrès d'ethnologie, d'étude des noms et de droit comparé, tant en Belgique qu'à l'étranger (Londres, Paris), et plus tard aussi aux semaines de missiologie qui se déroulent à l'Université catholique de Louvain, où il retrouve de nombreuses vieilles connaissances de l'époque coloniale.

La religion est restée le deuxième pilier de la vie de Possoz. Peu après son retour du Congo, il rejoint la Légion de Marie, un mouvement d'apostolat catholique laïc fondé à Dublin en 1921. Les membres de la Légion de Marie s'engagent à une prière commune ainsi qu'à des réunions hebdomadaires et, comme les apôtres, rendent visite deux par deux aux malades et aux personnes dans le besoin. Cette forme d'apostolat laïc est née des mêmes préoccupations que celles qui avaient inspiré son mouvement Jociste à Cardijn : un retour à la simplicité de l'église primitive, une attention aux faibles et aux défavorisés, un besoin d'agir et un rôle majeur dans l'église pour les laïcs. Ces idéaux « Cardinaux » n'avaient pas lâché Émile Possoz depuis sa jeunesse. Comme déjà dit, il avait également tenté de répandre largement ces pratiques au Congo belge, et en avait inondé Placied Tempels jusqu'à ce qu'il finisse par céder. Même après la Seconde Guerre mondiale, Cardijn reste constamment au centre des préoccupations et de l'action d'Émile Possoz. Il allait le voir chaque fois que cela était possible, ce qui se soldait généralement par des rencontres brèves et plutôt embarrassantes, mais essayait aussi de renouer une correspondance avec son grand modèle. Le zèle religieux d'Émile Possoz n'était pas

toujours apprécié par son épouse, qui l'accusait parfois de souffrir de « démence religieuse »¹⁴⁹.

Au fil des années, le monde d'Émile Possoz se rétréci de plus en plus. À partir du milieu des années 1950 — il a alors plus de septante ans — ses publications et sa participation aux congrès et aux conférences deviennent plus sporadiques. Son caractère complexe et ses idiosyncrasies — y compris une tendance à être pédant ainsi qu'une susceptibilité parfois offensante — l'ont de plus en plus éloigné des personnes qui prenaient ses intérêts à cœur. Antoine Sohier, en qui Possoz avait placé son espoir d'être introduit dans le monde académique, avait déjà définitivement rompu les contacts en 1947¹⁵⁰. Après 1955, la relation de Possoz avec Gustaaf Hulstaert s'est également refroidie. Leur correspondance se tarit, et presque tous les articles que Possoz envoyait encore pour publication dans *Æquatoria* étaient écartés par Hulstaert parce qu'ils étaient « incompréhensibles »¹⁵¹. Placied Tempels fut finalement l'un des rares qui resta en contact régulier et amical avec Émile Possoz, jusqu'à la fin de sa vie. Dans les années 1960, Possoz travaille encore sur de nombreux manuscrits, dont un recueil de *Réflexions Ethnologiques* et un recueil de réflexions religieuses intitulé *Amitiés apostoliques*, mais il ne publie plus grand-chose. Il commence également à rédiger ses mémoires *Uit mijn leven* (De ma vie), pour lesquelles il revient au néerlandais, la langue de sa ville natale, Halle. Il dédie le manuscrit à Cardijn, « mon ami intime ».

En novembre 1965, alors qu'Émile Possoz est âgé de 80 ans, il écrit à son ami d'enfance Joseph Cardijn, nommé cardinal cette année là par le pape Paul VI, pour l'inciter à propager son message en Afrique. Pour ce faire, affirmait Possoz, bien installé sur son cheval de bataille, il fallait éviter les erreurs du passé inspirées par « ...une tradition ethnologique (..) qui n'a cessé jusqu'à nous de fournir des interprétations péjoratives de tous les actes traditionnels des illettrés et surtout des faux-noms juridiques de leurs institutions, du sens et du système de leur droit. Depuis 1930, j'ai pris conscience au Congo de la fausseté des positions missionnaires quant aux cultures bantoues »¹⁵². À peine deux semaines plus tard, il écrivait au frère mineur Nestor Poppe, qu'il avait désigné dans son testament pour s'occuper de ses papiers après sa mort : « Les médecins me disent de plus en plus souvent que je serai ramassé dans la rue si je sors sous zéro ! Et puis après ? (..) S'il m'arrive quelque chose, envoyez quelqu'un pour recueillir ce qu'il me reste (..) Ainsi, mon activité s'achève progressivement. Qui va maintenant courir le plus longtemps, Cardijn ou moi ? Vous verrez bien. Nunc dimittis ! La vie est si belle ! Que Cardijn ait maintenant le Pape et Mgr Ottaviani comme meilleurs amis n'est pas un miracle, et pourtant ? »¹⁵³.

Finalement, c'est Émile Possoz qui a couru le plus longtemps. Joseph Cardijn est décédé à Louvain le 24 juillet 1967 et Émile Possoz est mort le 12 juin 1969, à son domicile de Woluwe-Saint-Lambert, âgé de 84 ans. Son épouse, Madeleine Debous, décéda en 1978.

Conclusion

Émile Possoz, né à Hal en 1885, a connu une vie mouvementée. Fils aîné du notaire Joseph Possoz, l'un des principaux notables de cette petite ville de province, son avenir

semble tout tracé. Mais les choses se sont déroulées très différemment. Son amitié d'enfance avec Joseph Cardijn a eu une influence décisive sur le reste de sa vie. Son départ pour le Congo belge fut en partie une fuite, ou encore l'espoir d'un nouveau départ. De manière inattendue, il lui a offert un nouveau centre d'intérêt, le droit coutumier de la population congolaise autochtone. Sa compréhension et son respect des traditions congolaises ont fait de lui un critique virulent de l'idéologie coloniale officielle et, de ce fait, un paria au cœur de l'establishment colonial et de la magistrature. Cependant, cette approche lui a également valu le respect et la reconnaissance d'un petit groupe de personnes animées par le même idéal, qui, chacune à partir de sa propre expérience coloniale, étaient arrivées à des conclusions similaires. Les Pères Gustaaf Hulstaert et Placied Tempels furent les principaux d'entre eux, mais pas seulement. Jusqu'à la fin de ses jours, Émile Possoz est resté fidèle aux deux grandes convictions ou 'vérités' de sa vie : une foi inébranlable, voire obsessionnelle, en Cardijn et en ses idées visionnaires, ainsi qu'un grand respect pour les traditions juridiques, sociales et culturelles de ceux qu'on appelait alors les peuples 'primitifs'.

Émile Possoz avait sans doute une personnalité complexe — ou pour le dire autrement : un caractère difficile. La vie ne l'avait pas vraiment épargné. Le traumatisme profond de l'amitié interdite avec Cardijn, la mort tragique à un jeune âge d'un frère et d'une sœur adorée, les revers professionnels, la perte d'un fils, tout cela a laissé de profondes marques. Dans ses mémoires, Émile Possoz parle constamment de lutte, de désillusion et d'échec. Convaincu d'avoir raison et toujours prêt à morigéner n'importe qui pour n'importe quoi, il a souvent été impossible aux autres de l'approcher ou de se lier d'amitié avec lui. Joseph Cardijn dans sa prime jeunesse et Placied Tempels sont deux exceptions marquantes. Tempels, qui ne mâchait jamais ses mots, jugeait son ami comme suit : « Tu es l'éternel incompris.. mais aussi un peu je pense, l'éternel incompréhensible. Il me semble que ce n'est pas ton cœur qui fait obstacle à la compréhension des autres. Tu as du cœur et beaucoup de cœur, mais c'est ton esprit, ce doit être ton esprit qui t'empêche de comprendre les autres, de percevoir toute la véritable nature des autres »¹⁵⁴. Il lui donne aussi ce conseil sincère : « Je te le dis avec amour, repousse moins les autres. »¹⁵⁵

Néanmoins, il est indéniable qu'Émile Possoz a exercé une influence considérable sur la poignée de personnes de la même sensibilité que lui avec lesquelles il était en contact direct. Il est maintenant clair qu'il a donné à Tempels l'impulsion décisive lui permettant d'écrire son ouvrage pionnier, la *Philosophie bantoue*, et qu'il a influencé cet ouvrage à plusieurs niveaux. Tempels lui-même l'a reconnu avec générosité : « Notre rencontre n'aurait pas PU avoir lieu sans l'intervention de Dieu. Quand je t'ai rencontré, j'étais assis là avec ma catéchèse à moitié terminée (...). Tu m'as obligé à clarifier mes pensées. »¹⁵⁶ Hulstaert a également exprimé son admiration pour Émile Possoz en des termes très clairs : « En ce qui concerne ces choses, je dois beaucoup aux discussions que j'ai eues avec Possoz. Il est effectivement l'homme qui a pénétré le plus profondément la mentalité primitive, bien que, malheureusement, il ne réussit pas à l'exprimer clairement »¹⁵⁷. Bien des années plus tard, Hulstaert le résumera ainsi : « Possoz a poursuivi le même dessein dès le début de sa carrière coloniale : connaître à fond les peuples congolais, évidemment à partir de sa propre formation spéciale, le droit ; et cela, afin de contribuer à leur

développement, leur relèvement spirituel et moral par l'action catholique laïque en tant que chrétien tout d'une pièce et ami intime de Cardijn »¹⁵⁸.

Émile Possoz, à son époque et à sa manière, a apporté une contribution décisive à un débat qui aujourd'hui encore n'a rien perdu de son actualité : lorsque des cultures et des peuples différents se rencontrent et vivent ensemble, une culture doit-elle nécessairement se soumettre à la culture dominante ou s'assimiler à elle ? Ou y a-t-il de la place pour une autre voie, peut-être plus difficile mais potentiellement plus riche et en tout cas plus respectueuse, à savoir celle de l'adaptation mutuelle, par laquelle les deux cultures s'influencent et s'enrichissent mutuellement ?

Sources et bibliographie

Archives

- AMST = Archief der Minderbroeders te Sint-Truiden, Minderbroederstraat 5, B-3800 Sint-Truiden.
- AERA = Archives de l'État en Belgique, rue de Ruisbroek 2, B-1000, Bruxelles (www.arch.be).
- CAB = Æquatoria, Centre de Recherches Culturelles Africanistes, B.P. 276 MC. BAMANYA, Av. Libération n° 11, Mbandaka 1, République Démocratique du Congo (www.aequatoria.be).
- KADOC = Katholiek Documentatie- en Onderzoekscentrum, Vlamingenstraat 39, B-3000 Leuven (kadoc.kuleuven.be).
- KMMA-MRAC = Musée royal de l'Afrique centrale, Leuvensesteenweg 13, B-3080 Tervuren (www.africamuseum.be).

Littérature

- A (1953) « Les juridictions indigènes », In *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles : Bieleveld, DI III, p. 538 sq.
- Bilolo, Mubabinge, « L'impact d'Émile Possoz sur P. Tempels. Introduction au destin du Possozianisme », In *Revue Africaine de Théologie*, 6, 11 (1982), pp. 27-57.
- Boelaert, E. (1946), « La philosophie bantoue selon le R.P. Placide Tempels », In *Æquatoria*, 9, 3, pp. 81-90.
- Bontinck, Francois (1985), *Aux origines de la philosophie Bantoue, La correspondance Tempels-Hulstaert (1944-48)*, Kinshasa : Faculté de Théologie Catholique.
- Césaire, Aimé (1955 ; rééd. 2004), *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence Africaine.
- Clement, Raymond (1979), *Onze-Lieve-Vrouw van Halle College 1879-1979, Jubileumboek*, Halle.
- Fabian, Johannes (1971), *Jamaa, A Charismatic Movement in Katanga*, Evanston : Northwestern University Press.
- Feltz, G. (1983), « Mgr de Hemptinne pendant la Seconde Guerre Mondiale », In Académie royale des sciences d'outre-mer, *Bijdragen over Belgisch-Congo tijdens de Tweede Wereldoorlog*, Bruxelles, pp. 419-37.
- Hulstaert, G. (1983), « Possoz et Tempels : influences mutuelles ? », In *Revue Africaine de Théologie*, 7, 14, pp.
- Kagabo, Liboire (2004), « Alexis Kagame : Lie and Thought », in Wiredu, Kwasi (ed.), *A Companion to African Philosophy*, Malden-Oxford : Blackwell Publishing, pp. 231-42.
- Kagame, Alexis (1956), *La philosophie bantu-rwandaise de l'être*, Bruxelles : Académie Royale de Sciences Coloniales.
- Kagame, Alexis (1976), *La Philosophie bantoue comparée*, Paris : Présence Africaine.
- Académie royale des sciences d'outre-mer (1983), *Bijdragen over Belgisch-Congo tijdens de Tweede Wereldoorlog*, Bruxelles.
- Lamy, E. (1988), « Sohier, Antoine Joseph », In Académie royale des sciences d'outre-mer, *Biographie coloniale belge*, Deel VIII, Bruxelles, k. 392-406.
- Likaka, Osumaka (1997), *Rural Society and Cotton in Colonial Zaire*, Madison : University of Wisconsin Press.
- Lories, Vic (1997), « Kardinaal Jozef Cardijn », In *Hallensia*, 19, 2.
- *Mbandaka hier et aujourd'hui*, Etudes Æquatoria 10, (1990), Bamanya — Mbandaka : Centre Æquatoria.
- Ministère des Colonies, *Annuaire officiel 1931*, Bruxelles : A. Lesigne.
- N.D. (1942), « E. Possoz : Éléments de droit coutumier nègre », In *Æquatoria*, V, 5, pp. 121-2.

- Pétilion, L.A. (1973), « Jean-Félix de Hemptinne », In Académie Royale des Sciences d'outre-mer, *Biographie Belge d'outre-mer*, tome VIIa, Bruxelles, k 291-99.
- Possoz, E. (1939), « Le droit nègre », In *Æquatoria*, 2, 4, p. 53.
- Possoz, E. (1941), « La refonte de la famille sur un plan nouveau », In *Æquatoria*, 4, 3, p. 53.
- Possoz, Émile (1942), *Éléments de droit coutumier nègre*, Élisabethville.
- Rubbens, Antoine (ed.) (1945), *Dettes de guerre*, Élisabethville : L'essor du Congo.
- Smet, A.J. (1978), « P. Tempels : vader van een Afrikaans kristendom », In *Het Teken* (mai 1978), pp. 273-6.
- Smet, A.J. (1981), « Les débuts de la controverse autour de 'La Philosophie bantoue' du P. Tempels », In *Revue Africaine de Théologie*, 10, V, pp. 170-79.
- Tempels, Placide (1944), « Moeten we op zoek naar een Bantu-filosofie ? », In *Æquatoria*, 7, 4, pp. 143-151.
- Tempels, Placide (1945), *La philosophie Bantoue*, Élisabethville : Lovania.
- Vanthemsche, Guy (2007) *La Belgique et le Congo*, Bruxelles : Editions Complexe.
- Vinck, H. (1986), « Les Papiers Possoz aux archives *Æquatoria* », In *Annales Æquatoria*, 7, pp. 327-31.
- Vinck, Honoré (1987), « Le Centre *Æquatoria* à Bamanya, cinquante ans de recherches africanistes », In *Zaire-Afrique*, 212, pp. 79-102.
- Vinck, Honoré (1989), « Émile Possoz : bio-bibliographie et inventaire des Papiers Possoz à Sint Truiden », In *Annales Æquatoria*, 10, pp. 297-320.
- Vinck, Honoré (1997), « Société coloniale et droit coutumier, La correspondance G. Hulstaert - A. Sohier (1933-1960) », In *Annales Æquatoria*, 18, pp.
- Vinck, Honoré (2006), « Gustaaf Hulstaert (1900-1990) : missie en wetenschap, een kritische biografie van een Melseelse missionaris », In *Land van Beveren*, 49, 4, pp. 202-33.
- Walckiers, Marc (1981), *Joseph Cardyn, Jusqu'avant la fondation de la J.O.C*, Université Catholique de Louvain, Groupe d'Histoire Moderne : thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur en Philosophie et Lettres.
- Walschot, L. (1991) « Les Allemands sont là », Une chronique de la première guerre mondiale à Hal, In *Hallensia*, 13, 1-4.
- Wiredu, Kwasi (ed.) (2004), *A Companion to African Philosophy*, Malden-Oxford : Blackwell Publishing.

NOTES

- [1] Docteur en histoire, Duggingen, Suisse. Contact : piet.clement@gmail.com.
- [2] P. Tempels, Placide (1945), *La philosophie Bantoue*, Élisabethville : Lovania.
- [3] Tempels a initialement publié la plupart des chapitres de sa *Philosophie bantoue* en néerlandais, sous la forme d'une série d'articles, dans la revue coloniale *Æquatoria* (Coquilhatville, fin 1944) et *Band* (Léopoldville, début 1945).
- [4] Voir par exemple : Wiredu, Kwasi (ed.) (2004), *A Companion to African Philosophy*, Malden-Oxford : Blackwell Publishing, pp. 233-35.
- [5] Lettre de P. Tempels à E. Possoz, 9.03.1945, In Archief der Minderbroeders, Sint-Truiden (ci-après : AMST), Papiers P. Tempels, boîte T71 — *Correspondance Tempels-Possoz*, 1943-1966.
- [6] Lettre de Gustaaf Hulstaert à Placide Tempels, 1.07.1945, In Bontinck François (1985), *Aux origines de la philosophie Bantoue, La correspondance Tempels-Hulstaert (1944-48)*, Kinshasa : Faculté de Théologie Catholique, p. 75.
- [7] Bilolo, Mubabinge, *L'impact d'Émile Possoz sur P. Tempels. Introduction au destin du Possozianisme*, In *Revue Africaine de Théologie*, 6, 11 (1982), pp. 27-57.
- [8] Vinck, Honoré, *Émile Possoz : bio-bibliographie et inventaire des Papiers Possoz à Sint Truiden*, In *Annales Æquatoria*, 10 (1989), pp. 297-320. Avec mes remerciements au Père Jozef Baetens ofm, qui m'a donné accès aux Archives de la Mission à Saint-Trond.
- [9] Vinck, H., *Les papiers Possoz aux archives Æquatoria*, In *Annales Æquatoria*, 7 (1986), pp. 327-31. En juillet 2008, j'ai eu le privilège de passer quelques jours à la Mission des Missionnaires du Sacré-Cœur à Bamanya et de pouvoir consulter la riche bibliothèque ainsi que les archives du *Centre Æquatoria*. Je remercie tout particulièrement le Père Honoré Vinck, l'inspirateur du Centre Æquatoria, le Père Karel Lenaerts, le dernier prêtre flamand sur place, et Guillaume Essalo Lofele, archiviste à Bamanya.
- [10] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 32, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [11] La maison, Dekenstraat n° 22, est aujourd'hui (2010) occupée par l'avocat Maurits Roobaert.
- [12] C'était l'usage : afin de ne pas priver d'élèves le petit séminaire de Malines seules deux classes de latin purent être établies à Halle sous l'autorité du diocèse. Clement, Raymond (1979), *Onze-Lieve-Vrouw van Halle College 1879-1979, Jubileumboek*, Halle, p. 13.
- [13] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 116, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [14] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 53 en 56, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [15] Lettres de Jef Cardijn à Mille Possoz, 6 mai, 14 juin en 22 juin 1906, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15.
- [16] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 67, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [17] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 327, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [18] Lettre de Jef Cardijn à Mille Possoz, 19 mai 1906, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15.
- [19] Voir également pour cet épisode : Walckiers, Marc (1981), *Joseph Cardijn, Jusqu'avant la fondation de la J.O.C.*, Université Catholique de Louvain, Groupe d'Histoire Moderne : thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur en Philosophie et Lettres, surtout pp. 122-132.
- [20] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 299-300, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [21] Lettre de Jef Cardijn à Mille Possoz, 8 mai 1906, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15.
- [22] Lettre de Jef Cardijn à Mille Possoz, 19 mai 1906, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15.
- [23] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 141, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [24] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 295, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [25] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 298-9, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [26] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 307, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [27] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 315, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [28] Les Allemands étaient entrés à Hal le 21 août 1914. Walschot, L., « Les Allemagnes sont là, Een kroniek van de Eerste Wereldoorlog in Halle », In *Hallensia*, 13, 1-4 (1991), p. 12-13.
- [29] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 136, In AMST, *Papiers Possoz*. Aussi : Walschot, L. (1961), « Les Allemagnes », p. 169. Une brève annonce du décès de Jean Possoz, de la main de son oncle, se trouve sur <https://genea.possoz.info>.
- [30] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, pp. 158-60, in AMST, *Papiers Possoz*.
- [31] Compte-rendu détaillé de cet événement sous le titre de quotidiens de guerre germanophones 'le grand complot de Mons' in : Walschot, L. (1991), « Les Allemagnes », pp. 179-186.
- [32] Faire-part de décès de Jean Jacmin in : Archives de l'État, *Papiers Cardijn*, farde 1714.
- [33] Victor Ernest a été décoré de la *Croix de Guerre* française pour ses activités d'espionnage.
- [34] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 146, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [35] Lories, Vic, *Kardinaal Jozef Cardijn*, In *Hallensia*, 19, 2 (1997), pp. 16-17.
- [36] Lettre de Joseph Cardijn à Émile Possoz, 30 décembre 1916, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15 — J. Cardijn, prison de St-Gilles 1917.

- [37] Lettre de Joseph Cardijn à Émile Possoz, 10 janvier 1917, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15 — J. Cardijn, prison de St-Gilles 1917.
- [38] Lettre de Joseph Cardijn à Émile Possoz, 4 mai 1917, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 15 — J. Cardijn, prison de St-Gilles 1917.
- [39] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 169, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [40] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 169, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [41] Voir les documents pertinents in : AMST, *Papiers Possoz* — boîte 13.
- [42] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 171, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [43] Il fut également directeur de l'Institut Notre-Dame de Hal de 1921 à 1930. Clement, Raymond (1979), *Onze-Lieve-Vrouw van Halle College*, p 27.
- [44] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 167, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [45] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 176, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [46] Témoignage de Émile Possoz, In Archives de l'État, *Papiers Cardijn*, farde 1713.
- [47] Vanthemsche, Guy (2007), *La Belgique et le Congo*, Bruxelles : Editions Complexe, p. 174.
- [48] *Les juridictions indigènes*, In *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles : Bieleveld, 1953, tome III, p. 538 et suiv.
- [49] Pour chaque fonctionnaire ou magistrat colonial, un dossier personnel était créé et conservé au ministère des Colonies. Les informations figurant dans le dossier d'Émile Possoz ont été consignées par Daniel Vangroenweghe et peuvent être consultées in : Vinck, Honoré (1989), « Émile Possoz », pp. 300-1.
- [50] Osumaka Likaka (1997), *Rural Society and Cotton in Colonial Zaire*, Madison : University of Wisconsin Press.
- [51] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 180, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [52] Entretien avec Paul Possoz du 8-08-2009. Paul Possoz est retourné lui-même au Congo après la Seconde Guerre mondiale, en qualité de géomètre, et y est resté jusqu'en 1962. Il vit maintenant (2009) à Bolinne, près d'Éghezée, avec sa femme, une Française qui a travaillé comme enseignante au Congo pendant de nombreuses années.
- [53] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 180, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [54] Entretien avec Paul Possoz du 8-08-2009.
- [55] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 185, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [56] Vinck, Honoré (1989), *Émile Possoz*, p. 300.
- [57] *Mbandaka hier et aujourd'hui*, Études Æquatoria 10 (1990), Bamanya - Mbandaka : Centre Æquatoria.
- [58] Ministère des Colonies, *Annuaire officiel 1931*, Bruxelles : A. Lesigne, p. 523.
- [59] Lettre de Émile Possoz à Moreno, 17 mai 1949, KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 1 : Correspondance Tempels-Possoz*.
- [60] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 194, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [61] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 180 en 184, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [62] Selon son fils Paul, Émile Possoz ne s'intéressait absolument pas aux questions d'argent, qu'il laissait entièrement à sa femme, souvent au grand désespoir de celle-ci. Entretien avec Paul Possoz du 8-08-2009.
- [63] Vinck, Honoré (2006), *Gustaaf Hulstaert (1900-1990) : missie en wetenschap, een kritische biografie van een Melseelse missionaris*, In *Land van Beveren*, 49, 4, pp. 202-33.
- [64] Une histoire complète de la revue Æquatoria in : Vinck, Honoré (1987), « Le Centre Æquatoria à Bamanya, cinquante ans de recherches africanistes » In *Zaire-Afrique*, 212, pp. 79-102. Zie ook : www.aequatoria.be
- [65] Possoz, E. (1939), *Le droit nègre*, In Æquatoria, 2, 4, p. 53.
- [66] « On n'a pas bien observé les mœurs nègres aussi longtemps qu'on n'a pas remarqué combien les relations avec les êtres invisibles sont d'ordre juridique pour les nègres. Ces relations ne sont ni un pure culte ni pure magie ». Possoz, Émile (1942), *Éléments de droit coutumier nègre*, Élisabethville, pp. 34-5.
- [67] « D'innombrables heures nous avons conversé sur toutes sortes de problèmes : religieux, pastoraux, sociaux, juridiques, philosophiques, scientifiques... », Hulstaert, G.(1983), *Possoz et Tempels : influences mutuelles ?*, In *Revue Africaine de Théologie*, 7, 14, p. 215.
- [68] Lettre de Gustaaf Hulstaert à Antoine Sohier, 29.06.1939, reproduite in : Vinck, Honoré (1997), *Société coloniale et droit coutumier, La correspondance, G. Hulstaert - A. Sohier (1933-1960)*, In *Annales Æquatoria*, 18, p. 51.
- [69] Lettre de Gustaaf Hulstaert à Antoine Sohier, 27.10.1939 : ibidem, p. 56.
- [70] « J'ai été progressivement contraint de formuler ma propre théorie juridique du droit indigène. (...) Cela m'a apporté un grand bonheur ». Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 193-4, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [71] Lamy, E. (1988), *Sohier, Antoine Joseph*, In Académie royale des sciences d'outre-mer, *Biographie coloniale belge*, Tome VIII, Bruxelles, k. 392-406. Sohier, un contemporain de Possoz, avait terminé sa carrière dans la magistrature coloniale en 1934 en tant que procureur général de la province du

- Katanga. En 1939, il se rend à nouveau brièvement au Congo belge dans le cadre d'une mission officielle du gouvernement. En raison de sa stature, de son influence — entre autres en qualité de conseiller du ministère des Colonies — et de ses nombreuses activités — entre autres au sein de l'Université coloniale de Belgique — il occupait une place de choix dans l'establishment colonial belge.
- [72] Lettre de Antoine Sohier à Gustaaf Hulstaert, 11.12.1939, reproduite in : Vinck, Honoré (1997), « Société coloniale » p. 51.
- [73] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 196, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [74] Entretien avec Paul Possoz du 8-08-2009.
- [75] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 197, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [76] Rubbens, Antoine (ed.) (1945), *Dettes de guerre*, Élisabethville : L'essor du Congo. Voir aussi : Académie royale des sciences d'outre-mer (1983), *Le Congo belge durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles.
- [77] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 200, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [78] Et le procureur général Devaux explique : « La tournure d'esprit de M. Possoz le porte vers l'abstraction. Cette tendance entraîne l'originalité dans les idées et souvent, chez lui, l'originalité dans l'expression même des idées sans qu'il se soucie assez d'être compris, ni de la façon dont il est compris. Cela explique que dans la magistrature où il s'agit d'exercer une influence sociale de direction et de répression, il se montre inférieur à ses intentions et à ses qualités morales ». Parquet de première instance d'Élisabethville, « État des notes biographiques Émile Possoz », 8 mars 1941, In KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 1 : Correspondance Tempels-Possoz*.
- [79] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 192, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [80] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 197, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [81] Lettre de Mgr de Hemptinne, vicaire apostolique du Katanga, Élisabethville, 4.02.1941, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 13 : enveloppe « Réaction à la demande d'imprimatur ». Ce que Hemptinne reprochait surtout à Possoz, c'est d'avoir interprété le mouvement de l'Action catholique et des Jocistes presque exclusivement comme un mouvement de laïcs qui renouvellerait, voire remplacerait, de bas en haut, la hiérarchie ecclésiastique existante. Le Vicaire Apostolique s'est particulièrement offusqué de déclarations telles que : « L'action Catholique est un apostolat laïc destiné à effacer la séparation de l'Église en religieux et laïcs, du moins en faisant cesser la stérilisation de ces derniers par les premiers ». Ou encore : « Quand nos prêtres connaîtront leurs ouailles et auront cessé de croire les connaître tout en les méprisant, nous aurons de nouveaux prêtres et l'Église sera jeune à nouveau. Le jocisme aura triomphé ». Émile Possoz tente encore désespérément de faire purger son manuscrit de tout élément répréhensible par un Dom Emmanuel Valet, mais ce dernier rejette résolument cette « tâche impossible » et recommande de brûler le manuscrit — qu'il dénonce comme « un assemblage informe et incohérent » — sans autre forme de procès. Lettre de Dom Emmanuel Valet, OSB, Élisabethville, 18.08.1941, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 13 : enveloppe « Réaction à la demande d'imprimatur ».
- [82] Pétilion, L.A. (1973), *Jean-Félix de Hemptinne*, In Académie Royale des Sciences d'outre-mer, *Biographie Belge d'outre-mer*, tome VIIa, Bruxelles, k. 291-99, Voir également : Feltz, G. (1983) « Mgr de Hemptinne pendant la Seconde Guerre Mondiale », In Académie Royale des Sciences d'outre-mer, *Le Congo belge durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, pp. 419-37.
- [83] Giovanni Dellepiane (1889-1961) fut délégué apostolique à Léopoldville de 1930 à 1949, puis nonce apostolique à Vienne jusqu'à sa mort en 1961. Il a été parmi les initiateurs de l'Université de Lovanium à Kimwenza près de Kinshasa (1954).
- [84] Possoz, E. (1941), « La refonte de la famille sur un plan nouveau ? », In *Æquatoria*, 4, 3, p. 53.
- [85] Vinck, Honoré (1987), *Le Centre Æquatoria*, pp. 79-102.
- [86] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 199, In AMST, *Papiers Possoz*. Voir également : Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 43.
- [87] Lettre de Mgr Dellepiane à Mgr de Hemptinne, Léopoldville, 19 décembre 1942, In AMST, *Papiers Possoz*, boîte 13 — Lettres.
- [88] Voir à ce sujet la note de Émile Possoz « Éléments de droit coutumier nègre : anecdotes sur la publication » conservées in *Archives Æquatoria* in Bamanya. Voir également : Vinck, Honoré, « Émile Possoz », pp. 297-320.
- [89] Possoz, Émile (1942), *Éléments*, p. 9 (préface de A Sohier).
- [90] N.D. (1942), *E. Possoz : Éléments de droit coutumier nègre* In *Æquatoria*, V, 5, pp. 121-2.
- [91] Smet, A.J. (1978), *P. Tempels : vader van een Afrikaans kristendom*, In *Het Teken* (mai 1978), pp. 273-6.
- [92] Lettre de Placied Tempels à Émile Possoz, 1 février 1944, In AMST, *Papiers P Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [93] « Laten we mekaar helpen ; wie weet welk verreikend resultaat we bereiken » (Aidons-nous l'un l'autre, qui sait quel résultat profond nous obtiendrons). Lettre de Placied Tempels à Émile Possoz, 22 août

1943, In AMST, *ibidem*.

- [94] « Reeds 15 scholen gebouwd dit droog seizoen ! » (Déjà 15 écoles construites pendant la saison sèche !) écrit-il à Possoz le 22 août 1943.
- [95] Plus tard encore, Tempels sera reconnaissant à Possoz pour cette impulsion décisive : voir la lettre de Placied Tempels à Émile Possoz du 10 septembre 1944 : « Je m'occupais — avant de vous connaître — de l'adaptation de la doctrine religieuse (...). Je l'ai fait parce que les ethnologues, et vous en particulier, ont émis des idées sur l'ontologie, ou mis en avant dans votre ouvrage (*Éléments*) des principes ontologiques qui ne me semblaient pas justes. Vous avez provoqué des discussions ontologiques. Vous m'avez demandé : « Quelle est, à votre avis, la synthèse de la mentalité nègre ? Etc. » Voir également la lettre du 3 avril 1947, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 Correspondance Tempels-Possoz.
- [96] La correspondance complète Tempels-Hulstaert, traduite en français, a été publiée par : Bontinck, François (1985), *Aux origines*. Il faut dire que le service postal au Congo belge fonctionnait apparemment très bien : où que les correspondants se trouvèrent en brousse ou en déplacement, ils purent toujours se joindre par courrier, facilement et relativement rapidement.
- [97] Entretien avec Paul Possoz du 8-08-2009.
- [98] Tempels, Placied (1944), *Moeten we op zoek naar een Bantu-filosofie ?* (Faut-il rechercher une philosophie bantoue ?), In *Æquatoria*, 7, 4, pp. 143-151
- [99] Lettre de Placied Tempels à Émile Possoz, 23 juillet 1944, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [100] « Vous avez aimé ce petit essai et m'avez poussé à le publier ; sans vous, il n'aurait jamais vu le jour » ; lettre de Placied Tempels à Émile Possoz, 8 janvier 1945, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz. L'article de Tempels a ensuite été réimprimé en guise de chapitre d'introduction à un livre remarqué qui analysait de manière critique la réalité de la colonie pendant la guerre : Rubbens, Antoine (ed.) (1945) *Dettes de guerre*.
- [101] La traduction originale par Émile Possoz de la philosophie bantoue de Tempels se trouve sur le site *Æquatoria* : <http://www.aequatoria.be/tempels/FTPossozFR.htm>.
- [102] Antoon Rubbens (1909-2000) avait travaillé dans l'administration coloniale, d'abord comme administrateur de région au Ruanda-Urundi, puis à Kabinda au Kasai. À partir d'août 1945, il plaide devant la Cour d'appel d'Élisabethville en tant qu'avocat. De 1960 à 1966, il enseigne à l'université de Lovanium. De retour en Belgique, il a été cofondateur de la Katholieke Universiteit Brussel et le premier doyen de sa faculté de droit.
- [103] Déjà dans une lettre datée du 14 novembre 1944, Possoz avait suggéré à Tempels que son étude soit publiée sous forme de livre. Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 37.
- [104] Tempels, Placide (1945), *La philosophie Bantoue*, p. 32.
- [105] Tempels, Placide (1945), *La philosophie Bantoue*, p. 37. Dans son livre Tempels fait trois fois référence à Émile Possoz et à ses *Éléments de droit coutumier nègre* (« son livre remarquable », p. 116).
- [106] Pour une interprétation plus détaillée de la Bantoe-filosofie de Tempels, voir : Wiredu, Kwasi (ed.) (2004), *A Companion to African Philosophy*, pp. 233-35. Et : Balimbanga Malibabo (2004), *Die Bantu-Philosophie von Tempels aus afrikanischer Perspektive* (<https://www.afrikanistik-aegyptologie-online.de/archiv/2006/268>).
- [107] Voir la lettre de Tempels à Hulstaert du 27 mars 1944, In Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 22.
- [108] Possoz, E. (1945), *Préface*, In Tempels, Placide, *La philosophie Bantoue*, p. 2.
- [109] Cette interprétation de la diatribe de De Hemptinne provient de Tempels lui-même, dans une lettre qu'il a écrite le même jour à Hulstaert : « Je dois vous dire que j'ai passé une heure terrible ». Lettre de Tempels à Hulstaert, 4 novembre 1945, In Bontinck, François (1985), *Aux origines*, pp. 89-90.
- [110] Lettre de Hulstaert à Tempels, 7 mars 1946, In Bontinck François (1985), *Aux origines*, p. 103.
- [111] Smet, A.J. (1981), *Les débuts de la controverse autour de 'La Philosophie bantoue' du P. Tempels*, In *Revue Africaine de Théologie*, 10, V, pp. 170-79.
- [112] Lettre de Hulstaert à Tempels, 7 mars 1946, In Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 101.
- [113] Lettre de Tempels à Possoz du 4 mai 1946, in KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 1 : Correspondance Tempels-Possoz*.
- [114] Lettre de Hulstaert à Tempels, 7 mars 1946, In Bontinck François (1985), *Aux origines*, p. 102.
- [115] Lettre de Dellepiane à Mgr Stappers du 31 décembre 1945, in : Smet, A.J. (1981), « Les débuts », p. 171.
- [116] Lettre de Tempels à Possoz, 9 novembre 1945, In KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 1 : Correspondance Tempels-Possoz*.
- [117] Maritain écrit à Possoz en novembre 1946, entre autres : « J'éprouve un intérêt particulier pour les problèmes ethnologiques, et vos vues sur les peuples claniques, comme les analyses si profondes et si suggestives du P. Tempels, renouvellent de la façon la plus heureuse les points de vue

- fondamentaux de l'ethnologie aussi bien que l'esprit dans lequel il conviendrait que les missionnaires approchent l'âme des Primitifs ». Lettre de Tempels à Hulstaert, 21 novembre 1946, In Bontinck François (1985), *Aux origines*, p. 124.
- [118] L'évolution de l'opinion de Hulstaert peut être clairement retracée dans sa correspondance avec Tempels : Bontinck, François (1985), *Aux origines*. Voir aussi : Boelaert, E. (1946), « La philosophie bantoue selon le R.P. Placide Tempels », In *Æquatoria*, 9, 3, pp. 81-90.
- [119] Kagame, Alexis (1956), *La philosophie bantu-rwandaise de l'être*, Bruxelles : Académie Royale de Sciences Coloniales. Et : Kagame, Alexis (1976), *La Philosophie bantoue comparée*, Paris : Présence Africaine. Voir aussi : Kagabo, Liboire (2004), « Alexis Kagame : Life and Thought », In Wiredu, Kwasi (ed.), *A Companion to African Philosophy*, Malden-Oxford : Blackwell Publishing, pp. 231-42.
- [120] Selon la lecture d'Aimé Césaire, la philosophie bantoue de Tempels ne serait qu'un artifice permettant de dissimuler l'exploitation coloniale au Congo belge : « Sil y a mieux, c'est du R.P. Tempels. Que l'on pille, que l'on torture au Congo, que le colonisateur belge fasse main basse sur toute richesse, qu'il tue toute liberté, qu'il opprime toute fierté — qu'il aille en paix, le révérend Père Tempels y consent. Mais, attention ! Vous allez au Congo ? Respectez, je ne dis pas la propriété indigène (les grandes compagnies belges pourraient prendre ça pour une pierre dans leur jardin), je ne dis pas la liberté des indigènes (les colons belges pourraient y voir propos subversifs), je ne dis pas la patrie congolaise (le gouvernement belge risquant de prendre fort mal la chose), je dis : Vous allez au Congo, respectez la philosophie bantoue ! ». Césaire, Aimé (1955 ; réédition 2004), *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence Africaine, p. 44.
- [121] Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 59.
- [122] Lettre de Tempels à Hulstaert, 11 mai 1946, in Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 111.
- [123] Placide Tempels à Émile Possoz, 31 juillet 1947, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [124] Tempels a reçu la lettre libératrice du Père Albert Perbal (1884-1971), directeur de l'institut de missiologie de la Congrégation pour la Propagation de la Foi (Propaganda Fidei), qui avait déjà exprimé son soutien au travail du Père Tempels auparavant : « Je savais Mgr Dellepiane fort monté contre votre livre : il m'en avait parlé longuement lors de son passage à Rome. Mais je savais aussi que cette opinion n'était pas partagée par Mgr. Constantini [le puissant secrétaire de la *Congregatio de Propaganda Fidei*], qui m'avait demandé un rapport, et qui m'a dit formellement que mon rapport le satisfaisait et entraînait bien dans ses idées ». Cité par Tempels dans une lettre à Émile Possoz, 27 août 1947, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [125] Lettre de Tempels à Hulstaert, 16 mai 1947, Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 152.
- [126] Le passage clé d'une lettre de Tempels à Hulstaert illustre cette évolution : « Cher P. Hulstaert, il m'est arrivé une chose très étrange. Européen, j'ai essayé de comprendre les Noirs, de connaître leur point de vue, je croyais y avoir réussi et je pouvais, à ce qu'il me semblait, me mettre dans la peau d'un Noir. (..) D'abord je pensais que cela suffisait et que je n'avais qu'à retirer cette peau noire pour continuer à parler religion, de Blanc à Noir. Je resterais de ce côté du fossé et je parlerais aux Noirs sur l'autre bord, mais je leur parlerais en des termes appropriés. Maintenant, *post factum*, je m'aperçois que spontanément, pour pouvoir communiquer la vie religieuse de manière encore mieux adaptée, j'ai voulu rester conditionnellement dans cette peau noire, pour essayer ainsi de voir, d'exprimer, de vivre le christianisme moi-même comme un Primitif. Cela m'a enrichi ; j'en ai acquis une vue du christianisme beaucoup plus fraîche. C'était une cure de rajeunissement. » Tempels à Hulstaert, 19 janvier 1947, Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 142-3.
- [127] Lettre de Possoz à Tempels, 18 septembre 1943, In KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 1 : Correspondance Tempels-Possoz*.
- [128] Lettre de Tempels à Possoz, 18 décembre 1944, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [129] Lettre de Tempels à Possoz, 4 mai 1946, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [130] « Cardin, après que je lui aie adressé quelques mots à Bruxelles, m'a dit : Tu as fait avec les Noirs exactement ce que j'ai fait ici avec les jeunes travailleurs ». Lettre de Tempels à Possoz, 8 juin 1948, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [131] « Cardijn m'a dit : C'est ça, continuez ainsi jusqu'au plus haut degré. » Lettre de Tempels à Possoz, 29 septembre 1948, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [132] « J'ai préparé quelques papiers que je voulais vous envoyer pour que vous fassiez lire à Cardijn. Je devrais lui demander quelque chose... pour ma conscience ». Lettre de Tempels à Possoz, 30 décembre 1948, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [133] Hulstaert, G. (1983), « Possoz et Tempels. Influences mutuelles ? », In *Revue Africaine de Théologie*, 7, 14, pp. 219-20.
- [134] Plus tard encore, Tempels a utilisé Possoz comme intermédiaire lorsqu'il a voulu entrer en contact avec Cardijn ou pour lui faire parvenir des messages. Voir les lettres de Tempels à Possoz, 9 mai et 4

- octobre 1956, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [135] Fabian, Johannes (1971), *Jamaa, A Charismatic Movement in Katanga*, Evanston : Northwestern University Press, pp. 21-48.
- [136] Smet, A.J. (1978), *P. Tempels*, p. 276.
- [137] Les premières paroles du cantique de Siméon, l'un des trois cantiques de l'Évangile de Luc : « Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace », ou : « Maintenant, Seigneur, laisse ton serviteur partir en paix, comme Tu l'as promis ».
- [138] Joseph Possoz à Émile Possoz, 7 mars 1945. Lettre aimablement communiquée par Louis Possoz, petit-fils d'Émile.
- [139] Joseph Possoz à Émile Possoz, 24 février 1945. Lettre aimablement communiquée par Louis Possoz, petit-fils d'Émile.
- [140] Joseph Possoz à Émile Possoz, 24 février 1945, Lettre aimablement communiquée par Louis Possoz, petit-fils d'Émile.
- [141] « Oui, je comprends qu'il est difficile de trouver quelque chose pour Possoz : ce n'est pas un professeur, ni un homme à marcher dans les chemins tracés (ce qu'il faut pourtant savoir faire dans une administration) ; c'est un chercheur original qui devrait travailler dans un institut libre où il pourrait se consacrer à ses études. Et en Belgique, on ne voit pas très bien comment il pourrait trouver une situation pareille. À moins qu'il ne se fasse bibliothécaire quelque part ». Lettre de Gustaaf Hulstaert à Antoine Sohier, 7 février 1946, in Vinck, Honoré (1997), *Société coloniale*, p. 77.
- [142] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 201, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [143] Joseph Possoz à Émile Possoz, 24 février 1945, Lettre aimablement communiquée par Louis Possoz, petit-fils d'Émile.
- [144] Lettre de Émile Possoz à Antoine Munongo, 25 juin 1956, KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 3, folder 1* : « Possoz 1956-1957 ».
- [145] Entretien avec Paul Possoz du 8-08-2009.
- [146] Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 45, note 59.
- [147] Lettre de E. De Jonghe, secrétaire général de l'Institut Royal Colonial Belge, à Émile Possoz, 17 juillet 1946, KADOC, BE/942855/815 — *Archives Frans Placide Tempels, Boîte 1, folder* « Possoz à tiers, 1942-1947 ».
- [148] Un aperçu complet des publications d'Émile Possoz in : Vinck, Honoré (1989), « Émile Possoz », pp. 302-6.
- [149] Possoz, Émile, *Uit mijn leven*, p. 168, In AMST, *Papiers Possoz*.
- [150] « J'ai séparé mon chemin de celui de Mr Possoz, qui [m'a envoyé] une série d'articles que je n'arrive pas à comprendre et dont le ton est parfois bien agressif ». Antoine Sohier à Gustaaf Hulstaert, 5 septembre 1947, in Vinck, Honoré (1997), « Société coloniale » p. 85.
- [151] Vinck, Honoré (1989), « Émile Possoz », p. 301.
- [152] Lettre de Émile Possoz, 18 novembre 1965, in Archives de l'État, *Papiers Cardijn*, farde 1710/2 — Correspondance Cardijn-Possoz, 1959-1965.
- [153] Émile Possoz au père Nestor Poppe, 27 novembre 1965, in AMST, *Papiers Possoz*, boîte 13 : farde Possoz - Nestor Poppe. Mgr Alfredo Ottaviani (1890-1979) fut secrétaire de la Congrégation pour la Foi au Vatican de 1959 à 1968.
- [154] Lettre de Tempels à Possoz, 10 septembre 1944, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz. Les premiers mots de sa lettre du 2 février 1946 à Possoz étaient : « Mon éternelle souffrance.. ».
- [155] Lettre de Tempels à Possoz, 16 novembre 1948, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz.
- [156] Lettre de Tempels à Possoz, 2 février 1946, In AMST, *Papiers P. Tempels*, boîte T71 — Correspondance Tempels-Possoz. Le 27 août 1946, Tempels écrit : « ..je reconnais en vous une intuition extraordinaire, vous avez dit trois choses importantes : 1) l'idée centrale du droit primitif = la paternité du père ; 2) la signification juridique de la dot comme le plus important des relations ou contrats interclaniques ; 3) vous avez dit : que le droit indigène est fondé sur l'ontologie indigène. Cela DOIT être respecté chez vous. (...) Cependant, j'aurais pu facilement écrire que j'avais écrit des catéchèses adaptées AVANT de vous connaître.., que je ne copie pas servilement ce que vous m'avez dit, que je n'ai pas écrit sous votre dictée, etc.. Mais je sais que vous m'avez dit de retirer de la catéchèse adaptée le système de pensées des Noirs et de le décrire séparément ; et je sais aussi que depuis notre rencontre nous n'avons pas pu penser isolément, mener des vies indépendantes, et encore que nos échanges et nos lettres n'ont pas été sans influence sur moi, que je me suis instruit dans les Éléments, avec le plus grand profit ».
- [157] Lettre de Hulstaert à Tempels, 22 juillet 1944, In Bontinck, François (1985), *Aux origines*, p. 26.
- [158] Hulstaert, G. (1983) *Possoz et Tempels*, p. 221.

Toute reproduction complète ou partielle de cette publication par des moyens électroniques ou autres n'est autorisée qu'avec la permission explicite de l'auteur.

www.hallensia.be - info@hallensia.be

ÉDITEUR RESPONSABLE ;
R. CLÉMENT - WILLAMEKAAI 15 - 1500 HALLE
BUREAU DE LIVRAISON HALLE 1
1500 HALLE 1 - P109179